



Mise à jour information

ROUTE/MTB/BMX/GRAVEL

2026

Introduction

Le début de la saison cycliste est le moment idéal pour donner un aperçu à tout le monde qui est impliqué dans le sport cycliste en Belgique des changements de règlements approuvés par l'UCI et Belgian Cycling. Dans cette édition une attention est portée aux disciplines route, BMX, MTB et gravel.

Ce document est habile avec des informations pratiques et des liens vers de plus amples explications selon le sujet.

La sécurité des coureurs, des suiveurs et du public reste pour Belgian Cycling une priorité absolue.

Belgian Cycling vous souhaite une saison sportive et sûre!

Contenu

ROUTE

1. CALENDRIERS NATIONAUX & PROVINCIAUX 2026	7
1.1. TABLEAU CHAMPIONNATS NATIONAUX ROUTE	7
1.2. TABLEAU CHAMPIONNATS REGIONAUX	8
1.3. TABLEAU CHAMPIONNATS PROVINCIAUX SUR ROUTE	9
2. BAREMES DES PRIX 2026	10
3. COMMUNICATIONS GENERALES	10
3.1. BELGIAN CYCLING & RADIO-TOUR APP	10
4. COMMUNICATIONS GENERALES CLUBS AVEC COUREURS	11
4.1. LICENCE D'UN JOUR MECANICIEN/SOIGNEUR	11
4.2. TRAINING COMPENSATION FEE (UCI & INTERFÉDÉRALE)	11
4.3. TRANSPONDEURS	12
4.4. LICENCE D'ECOUTE	13
5. COMMUNICATIONS GÉNÉRALES ORGANISATEURS	14
5.1. GEODYNAMICS – BELGIAN CYCLING	14
5.2. SERVICE TELECOM BELGIAN CYCLING	15
5.3. REFASSIST – RAPPORT D'ÉVALUATION	16
5.4. FORMULAIRES D'INSCRIPTION INTERCLUB – COURSES UCI	16
5.5. RAPPEL LIMITATION DU NOMBRE DE PARTANTS ET D'ÉQUIPES EPREUVES UCI	17
5.6. JUGEMENT DES GPM ET SPRINTS	17
5.7. RAPPEL LOGEMENT COMMISSAIRES COURSES PAR ETAPES	18
5.8. GUIDE TECHNIQUE	18
5.9. REDUCTION AU PRIX D'ENTREE EPREUVES CYCLISTE	18
5.10. EQUIPES CONTINENTALES UCI	19
6. COMPETITIONS DE BELGIAN CYCLING	21
6.1. COMMENT SUIVRE LES COMPETITIONS DE BELGIAN CYCLING	21
6.2. BELGIAN CHRONO CHALLENGE	21
6.3. COURSES DE COTE	22
6.4. CALENDRIER COMPETITIONS BELGIAN CYCLING HOMMES/GARÇONS	23
6.5. CALENDRIER COMPETITIONS BELGIAN CYCLING FEMMES/FILLES	24
6.6. PROCEDURE DE SELECTION CHEZ LES U17 & JUNIORS	25
6.6.1. SELECTION	26
6.6.2. COORDONNÉES COACHES	27
6.6.3. COMMUNICATION SÉLECTIONS	28
6.6.4. SANCTIONS	28
7. VEHICULES SUIVEURS DANS LES EPREUVES NATIONALES U17	29
8. EPREUVES INTERCLUB POUR AMATEURS ET MASTERS – ORGANISATEURS RECHERCHES	30
9. ANTI-DOPAGE	32
9.1. LOCAL ANTIDOPAGE ET INSTALLATIONS (RAPPEL)	32
9.2. SESSIONS DE SANTE JUNIORS	33

9.3. CHARTRE ANTIDOPAGE	35
10. MODIFICATIONS DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX	36
10.1. MODIFICATIONS DES REGLEMENTS GENERAUX	36
11. CHANGEMENTS DES REGLEMENTS NATIONAUX	37
11.1. TITRE 1 : ORGANISATION GENERALE DU SPORT CYCLISTE	37
11.2. TITRE 2: EPREUVES SUR ROUTE	38
11.3. BAREMES DES PENALITES ROUTE	42
12. MEDECINS DE COURSE	43
12.1. BLS + COUVERTURE RP RESPONSABILITE PROFESSIONNELLE DOCTEURS	43
13. SERVICES AMBULANCIERS AGREES POUR LES COURSES CYCLISTES	44
14. MESURES CONCERNANT LA SECURITE DANS LES COURSES SUR ROUTE.	45
14.1. AR 28 JUIN '19	45
14.2. DIRECTEUR DE COURSE – COORDINATEUR DE SECURITE – UCI SAFETY MANAGER - REGULATEUR	45
14.3. ENGAGEMENT DU DIRECTEUR DE COURSE, DU COORDINATEUR DE SECURITE ET DU RESPONSABLE DE SECURITE DANS LES COURSES SUR ROUTE (INTER)NATIONALES	46
14.4. SERVICE MEDICAL	49
14.5. PROTOCOLE COUREURS EVACUES	52
14.6. FICHE D'INFORMATION POUR LES SIGNALEURS	53
14.7. DELEGUE TECHNIQUE	53
15. ENVIRONNEMENT	54
16. MATERIEL - EQUIPEMENT	55
16.1. CONTRE LA MONTRE – SPECIFICATIONS VELO	55
16.2. CONTRE LA MONTRE – PROCEDURE DEMENDE CATEGORIE DE HAUTEUR COUREURS	55
16.3. GUIDON	57
16.3.1. CATEGORIE JUNIORS ET PLUS AGÉ	57
16.3.2. CATEGORIE U17 EN LAGER (ART. 1.3.022 B)	58
16.4. ROUES (ART. 1.3.018)	58
16.5. CASQUE (MISE À JOUR RÈGLEMENTATION À PARTIR DE 2026)	59

VTT

1. CALENDRIER INTER(NATIONAL)	63
1.1. TABLEAU CHAMPIONNATS NATIONAUX MTB	63
1.2. AUTRES EPREUVES CALENDRIER VTT (INTER)NATIONAL	63
2. 3 NATIONS CUP	63
3. TOPCOMPETITION VTT	63
4. CHANGEMENTS DES REGLEMENTS	64
4.1. ORDRE DE DEPART CB	64

BMX

1. CALENDRIER	66
1.1. TABLEAU CHAMPIONNATS NATIONAUX BMX	66
1.2. TABLEAU CHAMPIONNATS REGIONAUX	66
1.3. AUTRES EPREUVES BMX CALENDRIER (INTER)NATIONAL	66
2. 3 NATIONS CUP	66
3. CHANGEMENTS DE REGLEMENT NATIONAL	66
3.1. PARTICIPATION CBK BMX – TOUS LES COUREURS A PARTIR DE 12 ANS	66
3.2. TOPCOMPETITION	67
4. MODIFICATIONS DE REGLEMENTS INTERNATIONALES	67
4.1. CATEGORIES LORS DES COMPETITIONS INTERNATIONALES	67
4.2. COMBINAISON DES CATEGORIES LORS DES COMPETITIONS INTERNATIONALES	67
5. CRITERES DE SELECTION CE ET CDM	68
6. L'INTERDICTION DE FUMER	68

GRAVEL

1. CALENDRIER (INTER)NATIONALE	70
1.1. TABLEAU ÉPREUVES INTERNATIONALES	70
1.1.1. CdM	70
1.1.2. CALENDRIER INTERNATIONAL	70
1.2. TABLEAU CHAMPIONNATS DE BELGIQUE GRAVEL	70
1.3. REGLEMENTS	70
CONTACT	71



ROUTE

1. Calendriers Nationaux & Provinciaux 2026

Les calendriers nationaux ROUTE, MTB et BMX peuvent être téléchargés sur le site internet www.belgiantcycling.be – disciplines – ROUTE/MTB/BMX – calendrier.

Le calendrier provincial de Cycling Vlaanderen est téléchargeable sur le site internet www.cycling.vlaanderen en cliquant sur le bouton “wedstrijdkalender” (calendrier des épreuves).

Le calendrier régional de la Wallonie-Bruxelles Cycling peut être consulté via www.fcwb.be - Calendrier

1.1. Tableau championnats Nationaux route

Vérifiez régulièrement le site internet de Belgian Cycling sous CB – disciplines pour les données techniques de ces épreuves et pour l'introduction de votre candidature dans les délais. Les coureurs peuvent soumettre leur candidature en cliquant sur la date dans le tableau ci-dessous.

	Catégorie	Lieu	Candidatures coureurs
ROUTE	El a/c - Dam. El.	Brasschaat – 28/juin	<u>24 mai</u> (vrouwen bij club)
	El. 2 - U23	Huldenberg – 27/juillet	<u>24 juin</u>
	DJ & HJ	Rolleghem 31/mai	<u>28 avril</u>
	D U17/D U17 H U17 (1&2)	Denderleeuw 9/août	<u>9 juillet</u>
	U15	Liedekerke 23/août	<u>16 juillet</u>
	TT elite	Maarkedal 26/juin	<u>24 mai</u>
	TT andere/autres	Maarkedal 01/mai	<u>6 avril</u>
	TTT/CLM Par équipes	Montenaken 13/juillet	15 mai (équipes)
	Elite 3 & Mas	tbc	TBC

1.2. Tableau Championnats Régionaux

	Cycling Vlaanderen	WALLONIE-BRUXELLES CYCLING
U15 (filles et garçons)	Maarkedal 7/06	Nalennes 07/06
U17 (hommes)	Elverdinge 14/05	Verviers 14/05
Dames jeunesse	Boezinge 7/06	Scy 26/07
Juniors (M)	?	Escanaffles 16/05

1.3. Tableau championnats Provinciaux sur route

	U15	U17	Junioren	U23	Elite 2	Meisjes Jeugd	Vrouwen Elite	Vrouwen U23	TT (alle cat.)
Anvers	Lille 14/05	Arendonk 3/05	Sint-Katelijne-Waver 17/05	TBC		Nieuwmoer-Kalmthout 12/04	Mol-Sluis 02/08		tbc - 7,9,14 of 15/04
Limbourg	TBC	TBC	TBC	TBC		TBC	TBC		
Flandre orientale	Ronse 14/05	Merelbeke 3/05	Laarne 16/5	Merelbeke 11/4	Ottergem 12/4	TBC	Herzele 11/04		Herzele 9/04
Brabant flamand	Wemmel 14/05	Heide-Linter 3/05	Begijnendijk 17/05	Begijnendijk 12/04		Heide-Linter 03/05	Hoeleden tbc		Zie Limburg/Antwerpen
Flandre occidentale	Roeselare 14/05	Wingene 2/05	Houtem 16/05	Anzegem-Tiegem 11/04	Anzegem-Tiegem 11/04	Wingene 02/05	Hulste 05/09		Ruddervoorde 16/04

2. Barèmes des prix 2026

Les barèmes des prix de tous les Championnats de Belgique et des épreuves nationales et internationales peuvent être consultés via www.belgiancycling.be – disciplines et puis cliquez sur la discipline de votre choix – barèmes des prix.

Ceux des épreuves régionales de Cycling Vlaanderen sont téléchargeables via www.cycling.vlaanderen – cliquez ‘kenniscentrum’ et puis tu choisis ‘prijzen’.

Dans les épreuves de Cycling Vlaanderen, l'organisateur peut fournir un prix de 400 € au maximum. Il ne s'agit toutefois pas d'une obligation pour l'organisateur.

Pour les épreuves interclub nationales U17 et juniors, il y a des prix de club et aussi un barème de prix individuels de 200€.

3. Communications générales

3.1. Belgian Cycling & Radio-Tour App

Google Play

[Belgian Cycling - Apps on Google Play](https://play.google.com/store/apps/details?id=com.belgiancycling)



App Store

[Belgian Cycling on the App Store \(apple.com\)](https://apple.com/itunes/connect/#connectToApp?appCode=1444444444)



4. Communications générales clubs avec coureurs

4.1. Licence d'un jour mécanicien/Soigneur

Outre la licence annuelle, évidemment, les clubs peuvent faire appel – à partir de la saison 2024 – à une licence de jour mécanicien/soigneur chez Cycling Vlaanderen et Wallonie-Bruxelles Cycling.

Cycling Vlaanderen

Il n'est pas possible de demander cette licence via le Portail de Cycling Vlaanderen. Le club en question doit demander cette licence via le [formulaire de demande](#).

Wallonie-Bruxelles Cycling

Demande via info@fcwb.be

4.2. Training compensation fee (UCI & interfédérale)

Les UCI Proteams et WorldTeams doivent payer une indemnité de compensation de la formation pour chaque néoprof affilié (coureur qui signe son premier contrat professionnel auprès d'une telle équipe et âgé de moins de 25 ans/de moins de 23 ans pour les dames). Cela vaut pour les clubs où était affilié le coureur à partir de sa 15^e année (U17 1^e année) pour maximum 8 ans (au plus tard dernière année U23).

Sont prévus les montants suivants:

- Néoprof WorldTeam: 2000 euros/an
- Néoprof ProTeam: 1000 euros/an
- Néoprof Women WorldTeam: 500 euros/an
- Néoprof Women ProTeam: 250 euros/an

Les fédérations nationales sont responsables de la facturation des montants aux équipes professionnelles et de la répartition des fonds aux clubs jeunesse.

En complément de ce règlement de l'UCI, un accord interfédéral a été conclu: en vertu de cet accord, les clubs jeunesse de ces néoprofs auprès des U15 (12-13-14 ans) peuvent également s'attendre à une contribution de la part du [fonds de solidarité](#).

Voici le soutien qui sera prévu (maximum 3 ans):

- Néoprof WorldTeam: 250 euros/an
- Néoprof ProTeam: 125 euros/an
- Néoprof Women WorldTeam: 65 euros/an
- Néoprof Women ProTeam: 50 euros/an

4.3. Transpondeurs



Vous pouvez vérifier la date d'expiration de l'abonnement et l'état de la batterie avec le programme FLEX Manager (voir le dépliant ci-joint).

Le renouvellement des abonnements se fait directement sur le site de Mylaps <https://account.mylaps.com/am/UI/Login?goto=https://account.mylaps.com/en>.

Vous avez le choix de renouveler les transpondeurs pour 1 an, 2 ans ou 5 ans. **Une fois l'abonnement activé, il faut encore l'activer dans le transpondeur.** Cette opération s'effectue via le logiciel Flex Manager.

Les paiements pour le renouvellement des abonnements transpondeurs Mylaps sont effectués directement à Mylaps, et non par l'intermédiaire de BELGIAN CYCLING. Vous trouverez plus d'informations via ce lien : https://help.mylaps.com/s/article/Verlengen-en-activeren-van-een-ProChip-Flex-Transponder-abonnement?language=nl_NL

Vous trouverez ici des explications détaillées sur la vérification de la batterie : https://help.mylaps.com/s/article/Batterij-informatie-ProChip-Flex-Transponder?language=nl_NL

Si le pourcentage de la batterie est inférieur à 25%, le transpondeur peut être remplacé sous garantie s'il y a encore un abonnement valide sur le transpondeur. Pour ce faire, vous pouvez contacter Mylaps via ce lien : https://help.mylaps.com/s/support-athlete-racer?language=en_US.

Dès que vous aurez reçu le nouveau transpondeur, vous pourrez nous envoyer le code du transpondeur et nous créerons de nouvelles cartes à code-barres.

Achat transpondeurs :

Les clubs qui souhaitent commander de nouveaux transpondeurs pour 1 ou 5 ans peuvent le faire auprès de Belgian Cycling (formulaire de commande ci-joint).

Nous enregisterons nous-mêmes ces nouveaux transpondeurs dans notre système de résultats et nous produirons également les nouvelles cartes à code-barres.

Epreuves régionales:

Plus d'info: cliquez [ici](#) (Cycling vlaanderen) et [ici](#) (Wallonie-Bruxelles Cycling)

4.4. Licence d'écoute

Pour écouter les fréquences (**164.63125 MHz** pour le **Canal 1** sur radiotour et la **160.10625 MHz** pour le **Canal 2** sur radiotour), l'IBPT se base sur l'application de l'article 33, 1°, de la loi du 13 juin 2005 concernant la communication électronique: [cliquez ici](#). Cela implique qu'il doit y avoir une autorisation explicite de celui qui utilise les fréquences concernées (= Belgian Cycling).

L'obtention d'une telle autorisation peut se faire moyennant le **module en ligne** http://kbwb-rlvb.com/licen/luistervergunning_licence_radio.php et le paiement de 25 EUR sur le compte en banque BE33 1096 1012 1046 de la RLVB, Rue de Bruxelles 482 à 1480 Tubize, en ajoutant la communication la structurée.

Après avoir reçu votre formulaire de demande et votre paiement, nous vous envoyons l'attestation.

5. Communications générales organisateurs

5.1. Geodynamics – Belgian Cycling

GeoDynamics et Belgian Cycling collaborent autour de Koerza : aperçu en direct de la caravane pour la sécurité et l'organisation.

Koerza offre une vue d'ensemble en direct à la police, aux équipes médicales, à la fédération et à l'organisation :

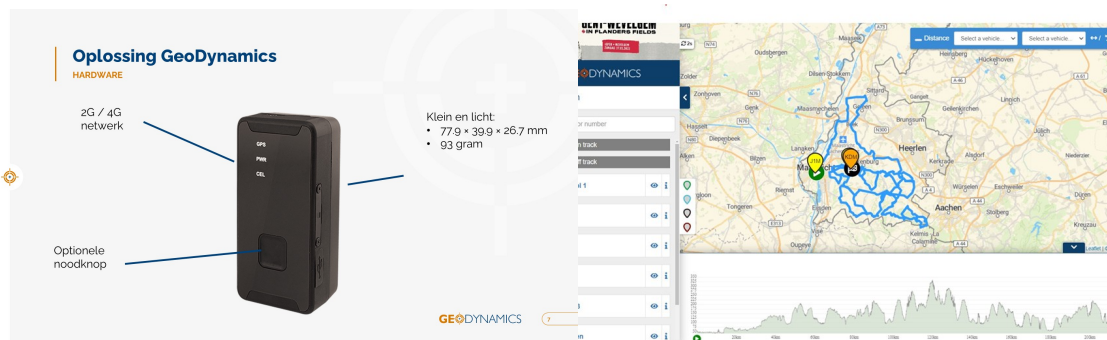
- aperçu en direct de la caravane de course et des services de sécurité sur le parcours (jury, direction de course, voitures médicales, ambulances, police, drapeau rouge, drapeau vert, etc.)
- détermination automatique du temps et de la distance entre les voitures et les lieux

En outre, vous pouvez également gérer des points spécifiques sur le parcours :

- Ajouter et partager des points de passage (postes médicaux, signaleurs, points dangereux)
- Marquer les passages à niveau et suivre les passages en direct

De plus, Koerza peut être utilisé aussi bien dans la caravane de course (mobile) que dans CP-Ops : tout le monde travaille avec le même aperçu en direct, partagé via un lien sur smartphone/tablette/ordinateur portable.

Demande : via [Geodynamics](#)



5.2. Service Télécom Belgian Cycling

Lors des épreuves internationales et nationales où l'équipe télécom de Belgian Cycling est présente avec un véhicule télécom, celui-ci est équipé d'office des éléments suivants :

- 5 émetteurs/récepteurs Radio-Tour – Jury interne
- 6 émetteurs/récepteurs Radio-Tour – Direction interne de la course et médecin
- 10 talkies-walkies SIM (organisation du réseau de sécurité) – 1 véhicule du jury – 2 ambulances
- 10 récepteurs Radio-Tour Kenwood
- 10 récepteurs Radio-Tour Kenwood portables

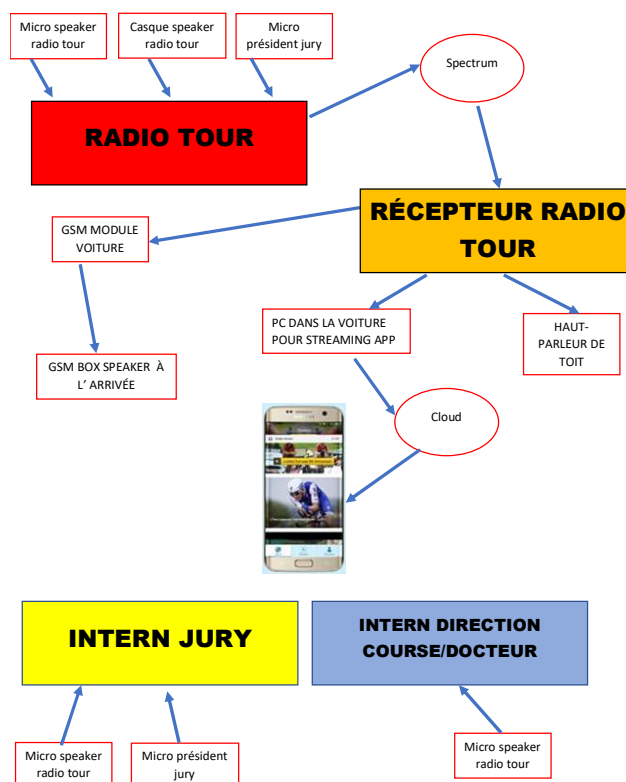


Les talkies-walkies SIM (organisation du réseau de sécurité) peuvent être utilisés pour mettre en place un réseau de sécurité afin de permettre la communication à longue distance entre la direction de course, le responsable de la sécurité, les régulateurs, le président du jury, la police, etc.). Demandez-les à l'opérateur de télécommunication.

Connexions dans les voitures :

Les organisateurs seront contactés par l'opérateur télécom, mais ceux qui savent déjà que des voitures seront mises à disposition sans connexion 12 volts, peuvent déjà en informer Kris et Freddy Van Steen.

Réseau : Ligne rouge (ligne rouge) / jury interne (ligne jaune) / directeur de course interne / médecin (ligne bleue)



5.3. Refassist – rapport d'évaluation

À partir de la saison sur route 2026, les organisateurs du calendrier international et national sur route recevront un e-mail de refassist à 22 heures le jour de leur course afin de remplir un rapport d'évaluation concernant les services de Belgian Cycling et du collège des commissaires. Ceci est facultatif et ne constitue en aucun cas une obligation.

5.4. Rappel formulaires d'inscription interclub – courses UCI

Les bulletins officiels d'inscription pour les courses de clubs/équipes peuvent être téléchargés sur notre site internet www.belgiancycling.be – disciplines – route – interclubs - formulaires d'inscription.

La procédure d'enregistrement centralisée et uniforme pour toutes les épreuves interclubs nationales et du calendrier UCI sera maintenue !

Par équipe inscrite, l'organisateur recevra une confirmation des coureurs inscrits par e-mail ainsi qu'un bulletin d'inscription officiel en annexe de cet e-mail.

Rappel Procédure d'inscription:

Au moins 40 jours avant l'épreuve Belgian Cycling reçoit [la liste des équipes sélectionnées de l'organisateur](#). Au même moment, l'organisateur informe les équipes qui sont acceptées pour participer à son épreuve. Belgian Cycling active les équipes sélectionnées dans le module d'inscription en ligne.

Au moins 20 jours avant l'épreuve, l'équipe envoie les noms du directeur sportif, coureurs et réserves dans le module d'inscription en ligne. L'équipe et l'organisateur reçoivent une confirmation par mail.

72 heures avant l'heure du départ de l'épreuve, l'équipe envoie les noms des titulaires et de deux remplaçants dans le module d'inscription en ligne.

Au plus tard 15 minutes avant la réunion des directeurs sportifs, le directeur sportif de l'équipe doit confirmer au collège des commissaires l'identité des coureurs participants.

5.5. Rappel limitation du nombre de partants et d'équipes épreuves UCI

Depuis 2015, Belgian Cycling a pris plusieurs mesures supplémentaires pour améliorer la sécurité lors des courses. L'une d'entre elles consistait à limiter le nombre de voitures d'équipe à 25 dans les courses internationales et nationales et à un maximum de 150 participants dans les courses junior.

Dans les courses internationales, le règlement de l'UCI s'applique, mais nous demandons tout de même aux organisateurs de respecter les mesures de sécurité belges suivantes :

- Limitation du nombre d'équipes à 25
- Limitation du nombre de partants à 150 pour les épreuves juniors. (max. 25 équipes de 6 coureurs)

Cependant, en tant que fédération nationale, nous devons respecter le règlement de l'UCI, mais dans les courses où les limites nationales sont dépassées, nous supprimons la tâche de nos délégués techniques. Nous nous référons à l'article 2.2.015 qui stipule que le responsable de la sécurité de l'organisation

- évalue les risques de l'événement et supervise la sécurité
- contrôle le respect des règles de sécurité des autorités nationales et des autorités sportives (UCI, fédération nationale, etc.)

et assume donc également l'entière responsabilité de la sécurité.

En outre, l'organe d'administration de Belgian Cycling a approuvé le règlement suivant, en vigueur à partir du 01/01/2023 :

1.2.001B La Commission de route peut refuser une inscription au calendrier international si l'épreuve n'est pas conforme aux dispositions nationales.

Spécifiquement pour les épreuves juniors :

Alors que l'organisateur n'avait pas 13 clubs belges au départ lors de la dernière édition organisée préalablement à la nouvelle demande et lors de laquelle l'organisation ne satisfaisait pas aux dispositions de l'article 2.2.002 B. **Dans ce nombre minimum de clubs belges, l'organisateur s'engage à avoir un minimum de 10 J-clubs et/ou sélections nationales/régionales/provinciales belges au départ de sa course, les 5 premiers clubs (J-clubs) du classement final des clubs de la Coupe de Belgique Juniors de l'année précédant la course étant obligatoirement invités à participer. La liste des clubs invités sera disponible sur le site web de Belgian Cycling.**

5.6. Jugement des GPM et sprints

Le jugement des GPM et sprints (sans bonifications) n'est PAS effectué par les commissaires mais par les membres/représentants de l'organisation.

5.7. Rappel logement commissaires courses par étapes

L'organisation d'épreuves cyclistes implique plusieurs directives d'organisation. Nous avons rédigé au service des organisateurs un aperçu clair pour les différentes disciplines: [cliquez ici](#).

5.8. Guide Technique

Les organisateurs de compétitions nationales qui le souhaitent peuvent télécharger [ici](#) un modèle pour la mise en page de leur guide technique.

5.9. Réduction au prix d'entrée épreuves cycliste

La détention d'une licence n'implique nullement, pour son titulaire, l'accès gratuit aux compétitions et aux manifestations organisées par Belgian Cycling-Wallonie-Bruxelles Cycling-Cycling Vlaanderen.

Sur présentation de leur carte d'affiliation de l'année en cours, les membres de Belgian Cycling-Wallonie-Bruxelles Cycling-Cycling Vlaanderen bénéficient d'une réduction aux compétitions cyclistes et aux événements sur piste organisés sous la surveillance de Belgian Cycling, Wallonie-Bruxelles Cycling ou Cycling Vlaanderen et comportant des entrées payantes:

- minimum € 0,50 pour un prix d'entrée de moins de € 5,00
- minimum € 1,00 pour un prix d'entrée entre € 5,00 et € 10,00
- minimum € 2,00 pour un prix d'entrée supérieur à € 10,00 avec faculté de payer un supplément pour avoir accès à une place supérieure

Cette règle n'est pas d'application pour les Championnats d'Europe et les Championnats du Monde qui se déroulent en Belgique.

Mention de ces réductions doit être faite sur tout document annonçant l'événement et **les réductions doivent être octroyées directement et immédiatement lors du paiement du ticket d'entrée à la caisse.**

Les détenteurs d'une carte officielle ont toujours l'accès gratuit, excepté lors des Championnats d'Europe et des Championnats du Monde.

[CLIQUEZ ICI POUR L'APERCU DES CARTES MEMBRES](#)

5.10. Equipes continentales UCI enregistrées (H/F) et invitations obligatoires organisateurs

Rappel aux organisateurs - UCI cl. .1 & .2

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous un rappel concernant l'art. 2.1.005B au sujet d'une priorité pour les équipes continentales Belges afin qu'elles puissent participer à vos épreuves.

2.1.005 Les organisateurs d'épreuves belges de la classe UCI ME .2 sont obligés d'inviter toutes les équipes continentales belges pour participation.

Les organisateurs d'épreuves belges de la classe UCI MU .2 sont obligés d'inviter toutes les équipes continentales belges avec au moins 8 coureurs U23 pour participation.

Les organisateurs d'épreuves belges de la classe UCI .1 sont obligés d'inviter pour participation toutes les équipes continentales belges du label CP1 qui répondent aux conditions sportives imposées annuellement par Belgian Cycling.

Concernant la participation de ces équipes, les organisateurs ne peuvent **en** aucun cas imposer des conditions supplémentaires

Enregistrée comme CP1: (Equipes continentales avec au moins 6 coureurs avec contrat)

SOUDAL QUICK-STEP DEVO TEAM

TARTELETTO-ISOREX

Enregistrée comme CP2: (*Equipe Continentale spécialistes : p.e. cyclocross : au moins 50% des coureurs affiliés sont reconnus par la RLVB comme spécialiste*)

ALPECIN-PREMIER TECH DEVELOPMENT TEAM

BALOISE VERZEKERINGEN – HET POETSBUREAU

Enregistrée comme CP3: (*Equipe Continentale de formation avec au moins 10 coureurs U23*)

AARCO

COLOR CODE – ALU CENTER

LOTTO – GROUPE WANTY

Enregistrée comme équipe professionnelle cyclo-cross UCI

PAUWELS SAUZEN – ALTEZ INDUSTRIEBOUW

Rappel aux organisateurs - UCI cl. .2 femmes

Les organisateurs d'épreuves belges de la classe UCI FE.2 sont obligés d'inviter tous les clubs féminins belges pour participation. Concernant la participation de ces équipes, les organisateurs ne peuvent dans aucun cas imposer des conditions supplémentaires.

Enregistrée comme équipe continentale UCI:

AG INSURANCE - SOUDAL DEVELOPMENT TEAM
CITYMESH – CUSTOMM PRO CYCLING TEAM
FENIX - PREMIER TECH DEVELOPMENT TEAM
MINIMAX CYCLING TEAM

Equipes de club Belges

CARBONBIKE GIORDANA BY GEN Z
CYCLING TEAM BELCO / VAN EYCK
DE CEUSTER-ACROG
FOCA – DYNAPLUS PRO CYCLING TEAM
THE LEAD OUT CYCLING ACADEMY
KASSEIEN FIETS HUIS CYCLING TEAM
KDM-PACK CYCLING TEAM vzw
KEUKENS REDANT CYCLING TEAM
LADIES EUROSHOP LAURENTY TEAM HOZ BEVEREN
MINIMAX WB CYCLING TEAM
SUPER HELP – EVIL EYE

6. Compétitions de Belgian Cycling

Ci-après un bref résumé des plus importants changements de règlement dans les compétitions des hommes [U23 Road Series](#), [Coupe de Belgique](#), [Topcompétition U17](#). Pour 2026, l'offre des compétitions pour les femmes a également été élargie. Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur notre site web pour les [Lotto Belgium Cup Women](#), [Women Cycling Series](#), [Youth Women Cycling Series](#) et la [Topcompétition Filles U17](#). Toutes les équipes participantes et les règlements exhaustifs, ainsi que les infos et résultats, sont disponibles en cliquant sur les compétitions concernées ci-dessus.

6.1. Comment suivre les compétitions de Belgian Cycling ?

En 2026, les épreuves belges des U23 Road Series, les courses de côte, les courses des Youth Women Cycling Series et la Topcompétition filles U17 pourront à nouveau être suivies en direct grâce aux efforts de [Directvelo](#). Ils assurent une **couverture en direct** afin que vous ne manquiez pas une seule seconde de ces courses. Les temps intermédiaires et finaux du chrono challenge et des championnats de Belgique contre-la-montre pourront être suivis en direct via [livetiming](#).

Les interviews et les images avec les protagonistes des compétitions – ainsi que les résultats et les classements - seront régulièrement mises à jour sur les **canaux des médias sociaux de Belgian Cycling** ([f](#), [X](#), en [ig](#)), l'app de Belgian Cycling et notre site web www.belgiancycling.be.

6.2. Belgian Chrono Challenge

L'objectif du Belgian Chrono Challenge consiste à associer les étapes contre-la-montre individuelles en Belgique et à assurer et à consolider la jeune tradition des étapes contre-la-montre en Belgique. Il est crucial que les jeunes coureurs/coureuses aient suffisamment de possibilités de participer à des étapes contre-la-montre, ce qui leur permettra de continuer à développer leurs compétences dans ce domaine.

Les coureurs qui sont intéressés à participer à des tests contre la montre doivent poser leur **candidature** auprès de leur coach provincial utilisant [le formulaire en ligne](#).

Les épreuves suivantes figurent entre-temps sur le calendrier :

29/03/2026 : Borlo

18/04/2026 : Poperinge

01/05/2026 : CB CLM Maarkedal

06/09/2026 : Lendeledede

Exigences techniques du vélo contre-la-montre: [les exigences techniques du vélo CLM - présentation](#)

6.3. Courses de côte

Les coureurs qui sont intéressés à participer à une course de côte doivent poser leur **candidature** auprès de leur coach provincial utilisant [le formulaire en ligne](#).

30/06/2026 : Herbeumont (Hommes U17 2^e année & Juniors)

1/07/2026 : Herbeumont (Hommes U17 1^e année & U23)

8/07/2026 : Vresse-sur-Semois (Hommes U23)

23/07/2026 : Couvin (Hommes U17 & juniors)

Hommes U17: Seuls les coureurs de nationalité belge peuvent s'inscrire aux épreuves U17.

Hommes U23: Les 15 premières candidatures de coureurs de nationalité étrangère seront retenues.

ATTENTION: PAS D'INSCRIPTIONS SUR PLACE!

6.4. Calendrier compétitions Belgian Cycling Hommes/Garçons

2026	BvB Nwl/CdB Déb (6)	Topc. Nwl/Déb (6)	BvB/CdB Jun (8)	BvB/CdB El-U23 (8)	U23 Road Series (10)
1/mrt				Sladen (W)	Brussel-Opwijk (VB)
8/mrt					
14/mrt					
15/mrt					Ronde van Limburg (NED)
21/mrt					Wim Hendriks Trofee (NED)
22/mrt					
28/mrt					
29/mrt					
4/apr					
5/apr					
6/apr	Moeskroen (H)				
11/apr					
12/apr		Rochefort (N)			
18/apr					
19/apr			GP F. Bracke - Walcourt (H)		Monts et Châteaux Classic (H)
25/apr					
26/apr		Herman Van Springel - Herenthout (A)			
1/mei					
2/mei					
3/mei			Korbeek-Lo (VB)	Profondeville (N)	
9/mei					
10/mei	In Flanders Fields - In Ieper (W)			Pajottlegem (VB)	
14/mei					Kersenronde Mierlo (NED)
16/mei					
17/mei	Oml. v/d Groentestreek - Waver (A)				
23/mei					
24/mei		Ronde van Vlaanderen (O)			
25/mei			Tour du Condroz (L)		
30/mei					
31/mei					Omloop het Nieuwsblad (O)
6/jun	Anzegem-Ingoogem (W)				
7/jun			Muur Classic Geraardsbergen (O)	Haslère (Nam)	
13/jun					
14/jun					
20/jun					
21/jun					
22/jun					
28/jun					
4/jul					Ronde van Twente (NED)
5/jul	Escanaffles (H)				
8/jul		Dikkebus (W)			
11/jul					
12/jul	BK PLOEGENTIJDRIJ				
18/jul					
19/jul					
25/jul					
26/jul					
1/aug					
2/aug					Hel van Heuvelland (NED)
8/aug					
9/aug					
15/aug					
16/aug	Quaregnon (H)				
18/aug				Wervik (W)	
22/aug					
23/aug			Ingelmunster (W)		
26/aug					Oudenburg (W)
29/aug				GP Albert Fauville Fleurus (H)	
30/aug					
31/aug					
5/sep					
6/sep					
11/sep					Honnelles (H)
12/sep			Honnelles (H)	Nieuwkerken-Waas (O)	
13/sep					
19/sep					
20/sep					
26/sep				Berlare (O)	
27/sep		Jemeppe (L)	Jemeppe (L)		
3/okt					
4/okt					
11/okt		Affligem (VB)			

6.5. Calendrier compétitions Belgian Cycling Femmes/Filles

2026	Lotto Belgium Women Cup	Women Cycling Series	Youth Women Cycling Series	Topcompetitie. Nw/Deb
1/mrt		Brussel-Opwijk (VB)		
8/mrt				
14/mrt				
15/mrt				
21/mrt				
22/mrt		Wim Hendriks trofee (NED)		
28/mrt				
29/mrt				
4/apr			Taintignies (H)	Taintignies (H)
5/apr				
6/apr	Ronde de Mouscron (H)			
11/apr				
12/apr				
18/apr				
19/apr				
25/apr				
26/apr				
1/mei	GP Immo zone / Smetryns			
2/mei				
3/mei				
9/mei		Grote Prijs Steenbergen (NED)	Liège-Bastogne-Liège (L)	
10/mei				In Flanders Fields - In Ieper (W)
14/mei				
16/mei				
17/mei				
23/mei				
24/mei				Ronde van Vlaanderen (O)
25/mei	GP Mazda Schelkens - Borsbeek (A)			
30/mei				
31/mei				
6/jun				
7/jun				
13/jun	Elmos Dwars door het Hageland (VB)			
14/jun				
20/jun				
21/jun				
22/jun				
27/jun				
28/jun				
4/jul		Ronde van Twente (NED)		
5/jul	Argenta Classic Deurne (A)			Argenta Classic Deurne (A)
7/jul				Vresse-sur-Semois (N) (KK/CDC)
8/jul		Vresse-sur-Semois (N)	Vresse-sur-Semois (N) (KK/CDC)	
11/jul	Dwars door Wingene (W)			
12/jul	Beveren (O) - TBC			
BK PLOEGENTIJDRIJ				
18/jul			Ronde van Limburg (L)	Ronde van Limburg (L)
19/jul				
25/jul				
26/jul				
1/aug				
2/aug				
8/aug				
9/aug				
15/aug				
16/aug				
18/aug	Egmont Cycling Race Women			
22/aug				
23/aug				
26/aug				
30/aug				
31/aug		Erwetegem (O)		
2/sep	Muur Classic Geraardsbergen			
5/sep				
6/sep				
11/sep				
12/sep		Hélécine (N)		
13/sep				
19/sep				
20/sep				
26/sep				
27/sep		Berchem Classic (A)		

6.6. Procédure de sélection cheze les U17 & Juniors

Vous avez perdu la vue d'ensemble ? Vous trouverez ci-dessous un aperçu de tous les types de compétitions, des procédures d'inscription et de sélection pour les U17 et les juniors.

1.17.3 / 1.14.3 / 1.16	Epreuves régionales U17	Participation individuel	Cycling Vlaanderen	Inscription via portail: Cycling Vlaanderen **
			Wallonie-Bruxelles Cycling:	préinscription (via site Wallonie-Bruxelles Cycling + paiement pour valider l'inscription)
IC 1.17/1.14 of IC 1.17/1.14 Coupe de Belgique	Interclubs nationaux	Participation au club	Le club inscrit des coureurs	comp.kbwb-rlvb.com
MJ 1.1/2.1	Epreuves internationales	Participation au club	Le club inscrit des coureurs	comp.kbwb-rlvb.com
IC 1.16/.17 Topcompétitiion (M/V)/ Youth Women Cycl. Series	Epreuve nationale individuelle	Participation individuelle	Le coureur pose sa candidature*	Candidatures - Belgian Cycling
CB 1.17/1.14/1.16 (route et CLM)	Championnat de Belgique U17	Participation individuelle	Le coureur pose sa candidature*	Candidatures - Belgian Cycling
Chrono Challenge U17/juniors (H & F)	Chrono Challenge U17	Participation individuelle	Le coureur pose sa candidature*	Candidatures - Belgian Cycling
Courses de côte U17/juniors (H & F)	Course de côte U17	Participation individuelle	Le coureur pose sa candidature*	Candidatures - Belgian Cycling
Championnat régional U17		Participation individuelle	Le coureur pose sa candidature*/Obligatoire pour les coureurs Wallonie-Bruxelles Cycling	Kampioenschap van Vlaanderen Cycling Vlaanderen
Championnat provincial U17/juniors		Participation individuelle	Droit de départ automatique selon le règlement de Cycling Vlaanderen. (U17) : les coureurs autorisés à prendre le départ sont automatiquement ajoutés dans le portail. Une annulation peut se faire via le président provincial RPC.	

*Candidature : vous n'êtes pas encore définitivement inscrit! Une sélection suivra (voir point 2)

**inscription : vous êtes inscrit et pouvez participer aux épreuves dès que votre inscription est confirmée



6.6.1. Selection

Pour le championnat de Belgique, le championnat des Flandres, les épreuves de la Topcompétition U17, les épreuves contre-la-montre et les courses de côte, le coureur pose sa candidature après quoi les coaches nationaux/régionaux/provinciaux effectuent une sélection. Le nombre de places disponibles par province est déterminé sur base du nombre de coureurs d'une province par rapport au nombre de coureurs U17/Juniors en Belgique dans la discipline route-piste-cyclo-cross.

Qui sélectionne ?

Topcompétition U17/test contre-la-montre/CB/courses de côte :

(H) : Une sélection limitée est d'abord effectuée par le coach national ou régional, puis les coaches provinciaux sélectionnent.

- Pour les coureurs résidant en Flandre et roulant pour un club de Cycling Vlaanderen - la province de résidence sélectionne.
- Pour les coureurs résidant en Wallonie et roulant pour un club de la Wallonie-Bruxelles Cycling - la Wallonie-Bruxelles Cycling sélectionne.
- Pour les coureurs résidant en Flandre et roulant pour un club de la Wallonie-Bruxelles Cycling- la Wallonie-Bruxelles Cycling sélectionne
- Pour les coureurs résidant en Wallonie et roulant pour un club de Cycling Vlaanderen, c'est la province où le club est basé qui est sélectionnée.
- Pour les coureurs affiliés à un club étranger - sélection par la commission nationale route Belgian Cycling

(V) : sélection par le coach national

6.6.2. Coordonnées coaches

Coaches Nationaux

Junioren (M)	Angelo De Clercq	Angelo.de.clercq@belgiancycling.be
U17 en Junioren (V)	Ludwig Willems	Ludwig.willems@belgiancycling.be
	Kim De Baat	Kim.de.baat@belgiancycling.be

Coaches régionaux

Vlaanderen	Emiel Vermeulen	emiel.vermeulen@cycling.vlaanderen
Wallonië	Ludovic Draux / Luc Fontaine	info@fcwb.be

Coaches provinciaux

Anvers	Dirk Avonds	Dirk.avonds@gmail.com
Limbourg	Pieter Cretskens	pieter@lecreproject.be
Flandre orientale	Dirk Onghena	dirkonghena@skynet.be
Brabant-Flamand	Hugo Serin	hugoserin@skynet.be
Flandre occidentale	Patrick Huyghe (U17)	patrick@moonwood.be
	Kristof Vercouillie (Junior/U23)	kristof.vercouillie@telenet.be

6.6.3. Communication sélections

+ 20 jours avant l'épreuve

- Les coaches informent les coureurs de leur sélection

+/- 20 jours avant l'épreuve:

- publication liste des partants à [belgiancycling .be](http://belgiancycling.be)

+/- 10 jours avant l'épreuve:

- Championnat de Belgique : Belgian Cycling prévient les coureurs par email
- Autres courses : les coaches avertissent les coureurs

6.6.4. Sanctions

112.6	Coureur qui ne participe pas à une épreuve obligatoire, Championnat de Belgique ou chaque autre épreuve pour laquelle il a été désigné ou sélectionné réglementairement par la Fédération.	9 jours de suspension, le jour de l'épreuve compris En cas d'infraction de cette sanction: 15 EUR, 14 jours de suspension et restitution des prix éventuellement gagnés
--------------	--	---

7. Véhicules suiveurs dans les épreuves nationales U17

- **Coupe de Belgique U17** : le nombre de véhicules suiveurs reste limité à 50 % des équipes engagées.
- **Topcompétition (H)** : uniquement des véhicules neutres*
- **Topcompétition (F)** : uniquement des véhicules neutres
- **Courses de côte** : uniquement des véhicules neutres*
- **Championnat de Belgique** : uniquement des véhicules neutres

*** Les véhicules suiveurs provinciaux sont autorisés afin de soutenir les véhicules neutres lorsqu'il s'agit d'une course en ligne en vertu de l'AR (Parcours ouvert muni d'un ou plusieurs trajets d'au moins 20 km). Dans tous les autres cas, la règle existante reste inchangée: uniquement des véhicules neutres.**

Les organisateurs concernés prévoient les véhicules neutres nécessaires, conformément à l'article 102.15.

8. Epreuves interclub pour amateurs et masters – organisateurs recherchés

Introduction

Le nombre de titulaires de licence pour les élite 3 (amateurs) et masters a connu une forte hausse ces dernières années. Cette croissance est également stimulée par les nouveaux formats de compétition tels que le granfondo et le gravel. Néanmoins, l'offre de Belgian Cycling, Cycling Vlaanderen et Wallonie Bruxelles Cycling pour ces catégories n'est pas très élaborée à l'heure actuelle. Sur le plan régional, il existe bel et bien des épreuves 1.12C, mais le calendrier s'avère plutôt limité à l'heure actuelle. Le calendrier de Belgian Cycling reprend uniquement le Championnat de Belgique pour les élite 3 et masters, qui fut un succès en 2024 avec plus de 200 participants.

OBJECTIF

Grâce à l'interclub 3 (IC3), nous souhaitons élaborer un calendrier équilibré d'épreuves à différents niveaux. Ainsi, nous nous basons sur la réforme qui date d'il y a quelques années, lorsque nous avons créé – outre l'IC1 – également l'IC2. L'objectif de l'IC3 consiste à :

- Offrir la possibilité de participer aux épreuves nationales aux coureurs qui optent consciemment pour la licence élite 3 et master
- Stimuler le droit d'existence de clubs qui visent ces catégories. Cela offre l'occasion idéale aux clubs d'attirer l'attention sur leurs sponsors lors des épreuves interclub.
- Associer un classement à ce format, ce qui va créer une compétition coupole, aussi bien au niveau individuel qu'au niveau club.
- Hausser le niveau de nos épreuves sur base annuelle. Ce format offre l'opportunité de se développer de façon optimale aux coureurs U23 ayant besoin d'une adaptation plus importante à la catégorie U23, ou aux coureurs U23 qui combinent le cyclisme avec des études et/ou le travail.

COUREURS ADMIS

- Coureurs U23 (aucun coureur d'équipes UCI et équipes de clubs participant aux U23 Road Series)
- Elite 3
- Masters

Ce système a également été assimilé au droit de départ aux épreuves 1.12C inscrites au calendrier de Cycling Vlaanderen.

CRITÈRES DE PARTICIPATION ÉQUIPES

- Les équipes de clubs belges (aucun club des U23 Road Series). Les clubs participant à la Coupe de Belgique peuvent également prendre le départ à l'IC3.
- Maximum trois équipes de clubs étrangères des amateurs & masters, y compris les clubs voisins
- Equipes mixtes: cf. art. 2.1.008 B (aucun coureur d'équipes UCI)
- Équipes composées belges: équipes de coureurs de club et individuels (dont éventuellement Elite 3 et Masters)

- Sélections belges provinciales, régionales et nationales (sans coureurs d'équipes UCI ou coureurs de clubs des U23 Road Series)
- L'Equipe Nationale Militaire (même y compris des coureurs d'une équipe participant à la même épreuve)
- Aucune sélection régionale ou nationale étrangère
- Seules des équipes de clubs à part entière et des équipes mixtes d'au moins quatre coureurs entrent en ligne de compte pour le classement des clubs (cela ne vaut pas pour les équipes composées)

NOMBRE MAXIMUM DE KILOMÈTRES PAR ÉPREUVE

- IC 3: maximum 100 km

parcours

- Seules les épreuves sur des parcours locaux

Droit d'inscription

- € 10 + € 5 de garantie dossard et plaque de cadre

(Les coureurs sans licence belge paient un droit d'inscription majoré de 5 euros afin de contribuer à l'assurance RC et Assistance juridique)

Prix

- €200 prix des clubs (5 prix)
- €400 prix individuels (20 prix – égaux à une 1.12B)

Les organisateurs intéressés peuvent contacter le secrétariat par e-mail xavier.vandermeulen@belgiancycling.be ou par téléphone (02/349.19.14).

9. Anti-dopage

9.1. Points d'attention contrôle anti-dopage pour les Coureurs (mise à jour 2026)

À partir du **1er décembre 2025**, aucune affiche du contrôle antidopage ne sera accrochée. Désormais, la convocation n'aura lieu que par un accompagnateur de l'organisation anti-dopage qui informera le coureur du contrôle anti-dopage. Les coureurs doivent être disponibles pour un éventuel test de dopage.

En principe, la convocation a lieu après la fin de l'épreuve. Le chaperon doit tout faire pour trouver un coureur à convoquer. Si ce dernier ne peut pas être trouvé, un rapport sera fait. Si les circonstances montrent que vous avez consciemment évité les accompagnateurs et donc la convocation au contrôle anti-dopage, cela peut entraîner une violation du code anti-dopage. Soyez donc coopératif et soyez attentif lorsque vous voyez des membres de l'équipe de contrôle anti-dopage dans la zone d'arrivée. Les chaperons et les inspecteurs du dopage sont toujours clairement reconnaissables, réagissez toujours quand ils vous appellent pour la convocation.

Même si vous abandonnez tôt, vous pouvez être convoqué pour un contrôle anti-dopage. Dans ce cas, la convocation a lieu lorsque vous abandonnez. Lors de l'abandon, passez toujours la zone d'arrivée afin qu'une personne de l'équipe de contrôle puisse s'adresser à vous si vous avez été sélectionné pour le contrôle du dopage. Soyez donc attentif, également en cas d'abandon, et coopérez si vous voyez des membres de l'équipe de contrôle du dopage.

Dès le contact avec l'accompagnateur et la convocation, respectez-le et suivez ses instructions ainsi que celles de l'inspecteur jusqu'à ce que le test de dopage soit terminé.

9.2. Points d'attention contrôle anti-dopage pour les organisateurs des épreuves (mise à jour 2026)

Afin de respecter la conformité avec les directives de l'AMA, quelques éléments ont été adaptés.

Les organisateurs des épreuves peuvent relire les point d'attention [dans ce document](#).

9.3. Local antidopage et installations (rappel)

Chaque organisation doit mettre à disposition une salle antidopage correctement équipée pour tout contrôle. Cela comprend une zone d'attente avec suffisamment de bouteilles d'eau scellées, une salle de contrôle et des toilettes séparées. Il est préférable d'éviter les domiciles privés.

[Exemple plan de salle](#)

9.4. Sessions de santé juniors



Après l'annulation des sessions en 2020 et des sessions en ligne en 2021, Belgian Cycling organise en collaboration avec les provinces des sessions de santé pour juniors (avec **présence obligatoire** cf. aux règlement sportifs de la WBV Art. 214.3 et Art. 112.46 du règlement Belgian Cycling).

Les dates suivantes sont prévues:

DATE	PROVINCE	ADRESSE
Mecredi 18 mars	Liège	L'ancienne caserne de Saive, Rue Cahorday 1, 4671 Saive
Mercredi 25 mars	Hainaut	Café 'Le Kamara', Rue Grande 59, Bernissart
Mardi 31 mars	Flandres-Occidentale	Aula OC De Schouw, Tweelindenstraat (zijstraat Stegelstraat), Lichtervelde
Mercredi 1 avril	Brabant-Flamand	Buurthuis, Dorp 5, 3221 Nieuwrode-Holsbeek
Mercredi 1 avril	Namur – Luxembourg – Brabant-Wallon	Centre adeps 'La Mosane' de jambes (1e étage, salle auditoire), Allée du stade 3, 5100 Jambes
Jeudi 9 avril	Anvers	OC 't Centrum (sale Kleipikker), Dorpstraat 73, 2960 Brecht
Mercredi 15 avril	Limbourg	Martini Racing Club, Terlaemenlaan 30, 3550 Heusden-Zolder
Mercredi 15 avril	Flandres-Orientale	Centrum De Steenoven, Kerkkouter 40, 9550 Herzele

Début des séances en Flandre: 19h30 – S'enregistrer à partir de 18h45. Inscription au préalable obligatoire via le portail du coureur auprès de Cycling Vlaanderen (les séances sont reprises dans le calendrier des épreuves – à trouver via le recherche (sur date ou via le nom 'gezondheidssessie')

Début des séances en Wallonie 18h30 – inscription sur place à partir de trois quarts d'heure avant le début de la séance.

Durée: max. 2,5 heures.

Le **programme** sera similaire à celui des années précédentes: introduction, présentation par un membre de la Commission médicale de Belgian Cycling, simulation d'un contrôle antidopage et interview d'un cycliste professionnel. L'environnement et la sécurité dans les courses resteront également des points d'attention.

214.3 Mesures Antidopage Juniors

214.3.1

Chaque coureur dans la catégorie d'âge des juniors (17-18 ans) doit obligatoirement participer à une session d'information concernant la politique antidopage, et cela dans les disciplines sportives de la route, piste, cyclo-cross, BMX et MTB.

214.3.2

En cas de non-participation à la session d'information Antidopage, le coureur ne pourra PAS participer aux Championnats Provinciaux, Championnats Régionaux, les Championnats de Belgique.

112.46

Les coureurs de toutes les disciplines qui sont absents lors des sessions de santé obligatoires pour juniors: interdiction de prendre le départ aux Championnats Régionaux et les Championnats de Belgique.

Ces sessions sont obligatoires pour les juniors de première année ou pour les coureurs qui entament leur carrière chez les juniors de deuxième année. Une seule participation à une session de santé suffit. Les coureurs ne sont PAS invités personnellement.

Les sessions d'information sont également ouvertes à d'**autres catégories** (présence sans engagement).

Pour de plus amples renseignements, veuillez-vous adresser à:

Xavier Vandermeulen - Coordonnateur Commission Antidopage

Tél.: 02/349.19.14 - E-mail: xavier.vandermeulen@belgiancycling.be

9.5. Charte Antidopage

Rappel de procédure

La commission Antidopage de Belgian Cycling a, en étroite collaboration avec les fédérations, établi une charte antidopage. Pour les coureurs, cette charte est liée à la demande de licence. Pour étendre davantage le champ d'application de cette charte elle a également été accouplée à l'affiliation de clubs, de sorte qu'elle est étendue aux organisateurs d'épreuves belges et aux clubs et équipes.

Pour les clubs/équipes étrangers, les organisateurs d'interclubs des diverse catégories doivent joindre la charte à l'invitation des équipes. Les équipes envoient ensuite le document dûment signé à la confirmation de leur participation auprès de l'organisateur.

Lors de l'envoi du résumé des coureurs inscrits aux commissaires, l'organisateur fera mention des équipes étrangères qui ont ou qui n'ont pas renvoyé la charte antidopage soussignée.

Les clubs étrangers qui n'ont pas renvoyé à temps le document signé devront le soumettre au plus tard lors de l'inscription sur place avant l'épreuve.

Le document est disponible sur www.belgiancycling.be – commissaires et règlements - antidoping.

Procédure

- 1) L'organisateur envoie la charte anti-dopage à signer avec l'invitation aux clubs/équipes étrangers. (disponible en Néerlandais, Français et Anglais)
- 2) Les équipes/clubs étrangers envoient la charte signée à Belgian Cycling. (ado@belgiancycling.be)
- 3) Le président du jury contrôle lors des inscriptions les bulletins officiels d'engagements ainsi que les équipes/teams étrangers ayant signé ou non la charte antidopage. La charte doit être signée de nouveau chaque année par les clubs. Belgian Cycling (X. Vandermeulen) tiendra à jour une liste en ligne (www.belgiancycling.be). Au vu de cette liste d'ensemble, les organisateurs, clubs et commissaires peuvent contrôler si le club a ou n'a pas signé la charte dans l'année en cours. La liste d'ensemble comprendra l'information suivante : nom du club/de l'équipe, personne contact du club/de l'équipe, date et le cas échéant l'épreuve de la signature de la charte, date de l'amende pour la non signature de la charte, date paiement de l'amende.
- 4) Les clubs étrangers qui ne signent pas la charte antidopage écopent de la sanction suivante: refus de départ et amende de € 200,-.

10. Modifications des règlements Internationaux

10.1. Modifications des règlements généraux

Ci-dessous vous retrouverez un sommaire des plus importants changements de règlements qui ont été introduits par l'UCI et qui sont valables à partir du 01.01.26.

[Règlementation UCI](#)

[Guide de clarification du règlement technique de l'UCI](#)

- 2.2.010** (N) Le programme - guide technique doit reprendre les détails d'organisation, dont au moins :
- le règlement particulier de l'épreuve, qui comprendra les points suivants, en fonction du type d'épreuve :
 - ... ;
 - Une représentation visuelle de la signalétique utilisée sur le parcours, y compris les flèches directionnelles, les panneaux indiquant des rétrécissements, des ronds-points, des passages à niveau, des points particuliers, etc.) ;
 - Une représentation visuelle de la signalétique utilisée pour les véhicules ;
 - ...

- 2.2.041** **Passagers**
Tous les passagers des véhicules doivent également s'assurer qu'ils se comportent **agir** prudemment afin d'assurer la sécurité des coureurs en course, des spectateurs et des autres véhicules. **À cet effet, ils ne doivent pas faire de gestes, manipuler d'objets ou donner d'instructions aux conducteurs susceptibles d'entraîner un risque pour la sécurité.**

- 2.2.043** Tout licencié sera responsable de ses actions en relation avec l'article 2.2.041.

Dans le cas où le passager d'une voiture d'équipe n'est pas licencié, le directeur sportif de l'équipe sera tenu responsable de toute infraction à l'article 2.2.041.

Dans le cas où le passager d'un véhicule n'est pas licencié, la personne accréditée responsable du véhicule et le conducteur sont responsables de toute infraction à l'article 2.2.041.

Dans le cas où le passager d'un autre véhicule n'est pas licencié, le conducteur du véhicule sera tenu responsable de toute infraction à l'article 2.2.041.

- 2.10.008** **Barème des points UCI WorldTour et Proseries (H/F)**

- 2.10.017** Les barèmes de points UCI pour plusieurs catégories de courses ont été modifiés et peuvent être consultés dans le titre 2 « Courses sur route », en vue d'une éventuelle modification du règlement de votre course :

11. Changements des règlements nationaux

Ci-dessous vous retrouverez un sommaire des plus importants changements des règlements qui ont été introduits par Belgian Cycling et qui sont valables à partir du **01.01.26**.

11.1. TITRE 1: ORGANISATION GENERALE DU SPORT CYCLISTE

1.2.001 B La Commission des routes peut refuser une inscription au calendrier international si l'épreuve n'est pas conforme aux dispositions nationales.

Spécifique pour les épreuves juniors :

Alors que l'organisateur n'avait pas 12 clubs belges au départ lors de la dernière édition organisée préalablement à la nouvelle demande et lors de laquelle l'organisation ne satisfaisait pas aux dispositions de l'article 2.2.002 B. **Dans ce nombre minimum de clubs belges, l'organisateur s'engage à avoir un minimum de 10 J-clubs et/ou sélections nationales/régionales/provinciales belges au départ de sa course, les 5 premiers clubs (J-clubs) du classement final des clubs de la Coupe de Belgique Juniors de l'année précédant la course étant obligatoirement invités à participer. La liste des clubs invités sera disponible sur le site web de Belgian Cycling.**

Avant d'inscrire une nouvelle épreuve pour juniors au calendrier international, elle doit avoir été inscrite au moins les 3 derniers ans au calendrier national pour juniors. La commission route peut accepter une dérogation pour les organisateurs d'épreuves ayant déjà organisé avec succès une épreuve dans une autre catégorie au calendrier international.

Premier 5 clubs Coupe de Belgique 2025

1	VAN MOER LOGISTICS CYCLING TEAM	willy.de.wael@telenet.be
2	AVIA-RUDYCO CYCLING TEAM	rudycocyclingteam@hotmail.com
3	GMS CYCLING TEAM GLABBEK	cycling.team.glabbeek@gmail.com
4	WIELERCLUB ONDER-ONS PARIKE VZW	bartvannieuwenhove1@gmail.com
5	THE LEAD OUT CYCLING ACADEMY	info@theleadout.be

1.2.048 B Droit d'inscription épreuves nationales

Sans préjudice des dispositions relatives au VTT, au BMX, au cyclisme en salle, au paracyclisme, au cyclisme pour tous (e.a. gravel), au trail, au droit d'inscription aux courses nationales sera de 10 euros par coureur/par jour (5 euros pour l'organisateur / 5 euros pour la fédération). Il s'agit d'un montant maximum et il est interdit aux organisateurs de courses nationales de demander des droits d'inscription plus élevés aux coureurs et/ou aux équipes **ou toute autre forme de rémunération pour la participation à l'épreuve.**

112.51	Organisation qui ne respecte pas les prescriptions de l'article 1.2.048B	➤ Refus d'inscription de l'épreuve au calendrier national jusqu'au remboursement de l'indemnité supplémentaire aux clubs
---------------	---	---

1.3.022 B Les U17 sont autorisés à participer à des courses sur route et de cyclo-cross avec un guidon (y compris le placement des poignées de frein) conforme à l'article 1.3.022 du règlement de l'UCI. **Voir aussi point 20 de ce document.**

11.2. TITRE 2: EPREUVES SUR ROUTE

102.1 Conditions particulières concernant certaines catégories de membres Catégories et compétitions

Junior development teams

2.1.004 bis B En vertu de l'article 2.1.004 bis, l'UCI introduit à partir du 1/01/2026 les junior development teams. Dans le cadre du règlement de l'UCI récemment publié, Belgian Cycling, Cycling Vlaanderen et Wallonie-Bruxelles cycling ne voient pas la nécessité de créer des niveaux entre les différentes équipes dans la catégorie des juniors. Les équipes seront uniquement enregistrées comme club avec des coureurs auprès de Cycling Vlaanderen ou Wallonie-Bruxelles cycling selon les règles valables au sein de ces fédérations. Les clubs pourront cependant obtenir la reconnaissance comme club jeunesse (j-club), conformément aux exigences stipulées à l'art. 101.8.

Calendriers nationaux

2.1.008 B Une équipe mixte peut prendre le départ lors des épreuves des classes 12, 13, 14, 15, 16 et 17. Une équipe mixte peut être composée d'un maximum de deux équipes de clubs belges et lorsque celles-ci sont représentées par au moins deux coureurs (par exemple (4+2), (3+3), etc.). Un club qui forme une équipe mixte ne peut pas participer lui-même à la même épreuve, ni former une équipe mixte avec plusieurs clubs. Les coureurs qui font partie de l'équipe mixte, doivent porter le maillot de leur club habituel et doit être désignée sur les documents de l'épreuve par l'addition des noms des clubs qui la composent, suivi de « mix ».

Dispositions administratives :

- L'organisateur doit donner son autorisation écrite pour la participation et ;
- Les clubs qui font partie de l'équipe mixte doivent tous avoir reçu l'autorisation écrite du président RPC provincial du siège du club, conformément au modèle en annexe, mentionnant les noms des coureurs qui feront partie de l'équipe mixte.

Coureur en renfort

Lors des épreuves des classes 12 **IC1/IC2**, 13, 14, 15, 16 et 17, à l'exception des compétitions Belgian Cycling (Coupe de Belgique, U23 Road Series,...), toute équipe de club (aucune équipe UCI) pourra ajouter un coureur en renfort (pas de coureurs UCI, ni titulaires de licences individuelles) si les conditions suivantes sont remplies:

- Uniquement pour les équipes de club belges (aucune équipe UCI);
- Uniquement pour les titulaires de licences belges (aucun coureur UCI, aucun titulaire de licence individuelle) **ou coureurs/coureuses avec la nationalité belge ;**
- L'accord du club d'affiliation du coureur en renfort est requis et à soumettre à l'inscription auprès du jury;
- Le club d'affiliation du coureur en renfort ne participe pas à l'épreuve;
- Les coureurs d'un club ne peuvent pas participer en tant que coureur en renfort auprès de différents autres clubs ou différentes équipes mixtes lors de la même épreuve.
- **Un coureur en renfort porte le maillot du club avec lequel il participe à la course.**

2.2.023 B §3 Déroulement de l'épreuve

Pour les Juniors (H & F), le développement maximum autorisé est de **10,16 mètres et 7,68 mètres** pour les U17 (H & F) lors des épreuves du calendrier national et régional et pendant les championnats nationaux. Cette limitation est seulement d'application lors des épreuves route, NON applicable pour les épreuves cyclo-cross, épreuves sur piste (pignon fixe), **épreuves gravel** et les épreuves VTT.

2.3.002 B

categorie	klasse	afstand
Juniors (M)	BK	120 – 140 km
	BK ITT	20 - 30 km
	1.14 IC	max. 120 km (max. 90 km tot en met 3e koersweekend)
	2.14 IC	max. 120 km (gemiddelde afstand ritten in lijn: max. 100 km)
Juniors (V)	BK	70 – 90 km
	BK ITT	10 - 15 km
	IC 1.16 (Junior)	Max. 90 km
U17 (V)	BK	max. 60 km
	BK ITT	10 - 15 km
	IC 1.16 (U17)	Max. 60 km

102.4

Epreuves interclubs et par étapes du calendrier national

Nombre de jours de course autorisés dans des épreuves par étapes du calendrier national, avec l'accord préalable de la commission route nationale :

- U17 (2.17 et 2.16D): **minimum 3 jours, maximum 4 jours**;
- Juniors (2.14 et 2.16J) : **minimum 3, maximum 5 jours** ;
- Elites s/c et espoirs : **minimum 3, maximum 6 jours**.

Si une course par étapes se déroule sur le nombre maximum de jours permis, au moins une journée de course doit être organisée sous forme d'un contre-la-montre individuel ou par équipes.

1 jour avant l'épreuve par étapes ET 3 jours après la dernière étape disputée, un coureur U17 & junior ne peut pas participer à des épreuves. Pour les U17 pour les courses par étapes à partir de 3 jours et pour les juniors à partir de 4 jours. Si l'épreuve par étapes de la catégorie concernée comporte moins de jours de course que ceux décrits ci-dessus, la période de repos ne doit pas être respectée. **À partir du 1er janvier 2026, cela ne s'appliquera qu'aux courses en Flandre inscrites au calendrier de Cycling Vlaanderen et Belgian Cycling ou aux titulaires d'une licence Cycling Vlaanderen qui participent à :**

- **Des courses inscrites au calendrier de la FCWB**
- **Compétitions étrangères**
- **Les titulaires d'une licence FCWB doivent également respecter ce règlement lorsqu'ils participent à des compétitions inscrites au calendrier de Cycling Vlaanderen.**

Chaque organisateur doit envoyer pour approbation son guide technique et le règlement de l'épreuve au plus tard deux mois précédant son organisation, au coordinateur provincial de la commission RPC et au président du jury désigné.

2. Exigences pour l'obtention d'une licence pour conduire un véhicule dans les épreuves sur route

Le conducteur doit être en possession d'un permis de conduire, valable au minimum jusqu'à la fin de l'année pour laquelle la licence est demandée (copie à ajouter à la demande de licence).

Une Attestation Médicale, valable au minimum jusqu'à la fin de la saison sur route pour laquelle la licence est demandée est nécessaire pour tous les conducteurs pour lesquels la licence est exigée. (la preuve complètera la demande de licence).

Les directeurs sportifs des équipes UCI WorldTeams (Hommes/Femmes) et des UCI ProTeams doivent respecter les conditions imposées au chapitre I des règlements de l'UCI (preuve à joindre à la demande de licence).

Une formation est obligatoire pour :

- les directeurs sportifs des équipes Continentales UCI ou des équipes Continentales Femmes UCI introduisant leur première demande de licence
- les chefs d'équipe de club qui présentent leur première demande de licence
- les chefs d'équipe/directeurs sportifs qui n'ont pas eu de licence de chef d'équipe/directeur sportif depuis plus de 3 années civiles
- les pilotes motos qui présentent leur première demande de licence
- les pilotes motos qui n'ont pas eu de licence de pilote moto depuis plus de 3 années civiles :
- les chauffeurs voiture neutre qui présentent leur première demande de licence
- les chauffeurs voiture neutre qui n'ont pas eu de licence de chauffeur voiture neutre depuis plus de 3 années civiles :

La formation pilote moto et chauffeur voiture neutre comprend deux parties:

- 1) Une formation théorique
- 2) Un test écrit

Pour les chauffeurs voiture neutre, il s'agit de la même formation et du même test écrit comme pour des chefs d'équipe.

La formation chef d'équipe/directeur sportif comprend trois parties :

- 1) Une formation théorique
- 2) Un test écrit
- 3) Une période de stage : le candidat chef d'équipe/directeur sportif fera un stage pendant 5 épreuves (inter)nationales à l'exception d'étapes contre-la-montre (d'abord 2 courses stage d'observation en tant que passager suivies de 3 courses au volant), (portant une licence provisoire) sous la direction d'un chef d'équipe/directeur sportif expérimenté qui dispose d'une licence. Ce chef d'équipe/directeur sportif expérimenté doit disposer d'une licence de chef d'équipe/directeur sportif depuis au moins 2 ans. A l'issue de chaque épreuve, le candidat chef d'équipe sera évalué par son accompagnateur de stage et également par le Président du Jury. La durée du stage ne peut dépasser 2 saisons cyclistes.

102.14bis

Sécurité lors des épreuves cyclistes

...

Paragraphe 5

Les signaleurs à moto ne peuvent pas dépasser le peloton. En cas de problèmes de sécurité imprévus, les signaleurs à moto sont autorisés à dépasser le peloton, sous réserve d'accords stricts et avec l'autorisation du président du jury ou d'un autre commissaire ou **le coordinateur de sécurité** / d'un responsable de la sécurité (**terminologie UCI**) de l'organisation. Ce dernier travaille en étroite collaboration avec le collège des commissaires.

...

Détermination nombre de signaleurs mobiles

Circuit fermé	
< 3km ou entièrement fermé à la circulation	Pas autorisés (0)
Circuit ouvert (< 20km)	
UCI / IC / Topcompétition / Elite national / CB-RK	min. 2 - max. 5 (*)
Autres épreuves individuelles	Sans min. - max. 2
Epreuve en ligne (circuit de min.20 km)	
20km < circuit < 50km	min. 5 - max. 20 (**)
circuit > 50km	min. 20 (***)

(*) pourra être étendu jusque max. 10, après avis du délégué technique en concertation avec le directeur de course et la police

(**) pourra être étendu jusqu'au nombre considéré nécessaire, après avis du délégué technique en concertation avec le coordonnateur de sécurité et la police

(***) pourra être réduite jusqu'au nombre considéré nécessaire, après avis du délégué technique en concertation avec le coordonnateur de sécurité et la police

Si l'on choisit de démarrer avec moins de signaleurs mobiles que le minimum requis, on ne peut invoquer l'exception prévue au paragraphe 5 ci-dessus pour dépasser le peloton et il faut donc, pour des raisons de sécurité, procéder à la neutralisation de la course.

102.14 ter

Service médical

Voir tableau assistance médicale (annexe 1)

Pour les épreuves qui requièrent la présence d'un médecin de course, – d'après le tableau assistance médicale courses cyclistes (Annexe 1) – celui-ci doit avoir suivi au moins une formation BLS (Basic Life Support).

Lors des épreuves inscrites au calendrier UCI, au moins 1 médecin doit être présent.

Pour les épreuves nationales (IC .12, .13, .14, .15) qui ne requièrent pas la présence d'un médecin de course en vertu du tableau assistance médicale, l'organisation doit prévoir un véhicule avec un infirmier en vertu des spécificités reprises dans le tableau assistance médicale. Ce véhicule suit le même positionnement au sein de la caravane de course que celui du médecin de course.

11.3. Barèmes des pénalités route

Vous pouvez télécharger une mise à jour [ici](#).

12. Médecins de course

12.1. BLS + Couverture RP Responsabilité professionnelle docteurs

Pour les épreuves où, selon le tableau [aide médicale course cycliste](#), un médecin de course doit être présent, il doit avoir au moins suivi une formation BLS (Basic Life Support).

[Cliquez ici](#) pour la liste d'aperçu à ce jour (21.02.2026). Les médecins peuvent être contactés via Belgian Cycling.

La licence d'organisation comprend, depuis 2020, la couverture RP Responsabilité professionnelle d'après le texte ci-dessous et couvre les médecins de course pendant les épreuves.

1.1 Responsabilité professionnelle "personnel paramédical et médical" (par sinistre)

<i>Dommages corporels</i>	2.500.000 € par victime et 5.000.000 € par sinistre.
<i>Dommages matériels et immatériels</i>	620.000 €
<i>Y compris dommages purement immatériels</i>	250.000 €

1.2. Responsabilité professionnelle du personnel paramédical et médical

1.2.1. Le risque assuré

Nous vous assurons, dans les limites stipulées dans les conditions générales et particulières, lorsque votre responsabilité est mise en péril en raison de dommages causés à des tiers:

- *faisant suite aux examens et traitements médico-techniques, exercés par le personnel infirmier et paramédical, dans le cadre de votre institution;*
- *faisant suite à l'utilisation d'instruments, appareils et substances faisant partie intégrante des activités professionnelles.*

1.2.2. Exclusions

Nous n'assurons pas:

- la responsabilité personnelle du personnel médical et paramédical s'ils n'ont pas la qualité de personne désignée;*
- les dommages suite à l'exercice d'activités médicales et paramédicales légalement, déontologiquement et disciplinairement interdites;*
- les dommages faisant suite à la préparation, la distribution, la vente, la prescription ou l'administration de produits pharmaceutiques non agréés par les autorités compétentes ou en contradiction avec les recommandations des Conseils de l'Ordre;*
- les dommages suite à l'exécution de techniques ou traitements considérés en général comme dépassés dans la discipline médicale exercée et pour lesquels – au moment de l'acte et étant donné l'état actuel de la science – il existe des alternatives généralement acceptées ou suite à l'exécution consciente de techniques ou traitements totalement superflus;*
- les dommages découlant d'un refus d'aider une personne en danger.*

13. Services ambulanciers agréés pour les courses cyclistes

L'AR du 28/6/2019 stipule que les ambulances utilisées pour l'aide médicale lors des courses cyclistes doivent satisfaire aux normes en vigueur pour l'équipement d'une ambulance prévue dans le cadre de l'aide médicale urgente, telle que déterminées par le SPF Santé Publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement.

Tous les secouristes doivent disposer au moins d'un certificat et des compétences de premiers secours. Le ministre de la Santé publique peut imposer des conditions de formation ou compétences supplémentaires pour différents types de secouristes, éventuellement adaptées aux circonstances de différents types de courses.

Via le lien ci-dessous, les organisateurs trouveront la liste mise à jour des services ambulanciers autorisés leur permettant de vérifier l'agrément de l'aide médicale:

<http://sante.wallonie.be/?q=node/637> (Wallonie)

[Ziekenvervoer - Zorg en Gezondheid \(zorg-en-gezondheid.be\)](http://zorg-en-gezondheid.be) (vous trouverez la liste au point 'Vergunde diensten voor niet-dringend liggend ziekenvervoer' - Lijst vergunde ziekenhuisdiensten) (Flandre)

Attention :

- Il s'agit de listes générales reprenant également des services non événementiels.
- En vertu du décret du 18/5/2018 relatif au transport non urgent de patients couchés, les services ambulanciers peuvent effectuer leurs travaux dans les différentes régions.
- Les ambulanciers étrangers doivent être titulaires d'un visa obtenu par les autorités fédérales et une ambulance munie d'une plaque d'immatriculation étrangère doit être équipée conformément au
112 belge.

14. Mesures concernant la sécurité dans les courses sur route.

14.1. AR 28 juin '19 réglementant les courses cyclistes et les épreuves tout-terrain (rappel)



, explications complémentaires, demandes d'assistance municipale et médicale et description des tâches directeur de course/coordonnateur de sécurité : [cliquez ici](#)

14.2. Directeur de course – coordinateur de sécurité – UCI safety manager - régulateur

Une description complète des tâches liées à ces fonctions est disponible dans le règlement national (version rlvb) [titre 2 : épreuves sur route](#) de Belgian Cycling à partir de la page 16.

Pour leur mise en œuvre pratique, voir le point [14.3](#)

Régulateur (nouveau à partir de 2026)

L'UCI exige 2 régulateurs dans les courses de l'UCI WorldTour et **Women's WorldTour** et 1 régulateur dans les courses de l'UCI ProSeries et **Classe 1**.

Belgian Cycling exige un Race Regulator dans toutes les courses diffusées en direct à la télé. Lors des autres courses, aucun Race Regulator n'est autorisé.

UCI Event Safety manager

Pour plus d'informations sur les cours organisés par l'UCI ou pour consulter la liste des responsables de la sécurité des événements certifiés par l'UCI, cliquez [ici](#).

Les compétitions UCI qui ne désignent pas de responsable de la sécurité des événements UCI ou dont la personne désignée ne respecte pas les obligations liées à sa fonction peuvent être sanctionnées par une amende comprise entre 5 000 et 25 000 CHF, conformément à l'article 2.12.012 4.3.

14.3. PRATIQUE : Engagement du directeur de course, du coordinateur de sécurité et du responsable de sécurité lors des courses sur route (inter)nationales

1. CALENDRIER NATIONAL

1.1. Une seule course

- Un Directeur de Course et un Coordinateur de Sécurité doivent être désignés pour chaque course organisée.

Directeur de course présent dans la course (Liste Responsables Sécurité UCI ou cours Belgian Cycling)	
Coordinateur de Sécurité présent dans la course * (Liste Responsables Sécurité UCI ou cours Belgian Cycling)	
Coordinateur de Sécurité Central ** (Liste Responsables Sécurité UCI ou cours Belgian Cycling)	

* S'il s'agit d'une course sur uniquement sur des circuits locaux (<20 km), les fonctions de DC et de CS peuvent être exercées par la même personne

** Si l'organisation applique le présent.

1.2. Plusieurs courses organisées en même temps au calendrier national

- Pour chaque course nationale supplémentaire se déroulant le même jour, il faut désigner un Directeur de Course et un Coordinateur de Sécurité de plus.

- Par exemple:

- Lorsqu'une organisation organise une course nationale junior et une course U17 (tous deux appartenant au calendrier national) qui se déroulent (partiellement) en même temps, des Directeurs de Course et des Coordinateurs de Sécurité distincts doivent être nommés pour les deux courses.

Coordinateur de Sécurité Central (Liste Responsables Sécurité UCI ou cours Belgian Cycling) **	
.....	
Course A *	Course B *
Directeur de Course en course (Liste Responsables Sécurité UCI ou cours Belgian Cycling)	Directeur de Course en course (Liste Responsables Sécurité UCI ou cours Belgian Cycling)
.....	
Coordinateur de Sécurité en course (Liste Responsables Sécurité UCI ou cours Belgian Cycling)	Coordinateur de Sécurité en course (Liste Responsables Sécurité UCI ou cours Belgian Cycling)
.....	

* S'il s'agit d'une course sur uniquement sur des circuits locaux (<20 km), les fonctions de DC et de CS peuvent être exercées par la même personne

** Si l'organisation applique le présent.

2. CALENDRIER INTERNATIONAL

2.1 Une seule course

- Un Directeur de Course et un Coordinateur de Sécurité doivent être désignés pour chaque course organisée.

Directeur de Course présent dans la course (Liste Responsables Sécurité UCI ou cours Belgian Cycling)	
Responsable de Sécurité présent dans la course *** (Liste Responsables Sécurité UC)	
Responsable de Sécurité Central ** (Liste Responsables Sécurité UCI ou cours Belgian Cycling)	

** Si l'organisation applique le présent.

*** Remplit également la fonction de Coordinateur de Sécurité

2.2. Plusieurs courses organisées en même temps au calendrier international

- Pour chaque course internationale supplémentaire se déroulant le même jour, il faut désigner un Directeur de Course et un Coordinateur de Sécurité de plus.
- Par exemple:
- Lorsqu'une organisation organise une ME1.1 et une WJ1.1 qui se déroulent (partiellement) en même temps, des Directeurs de Course et des Coordinateurs de Sécurité distincts doivent être nommés pour les deux courses.

Responsable de Sécurité Central ** (Liste Responsables Sécurité UCI ou cours Belgian Cycling)	
.....	
Course A	Course B
Directeur de Course en course (Liste Responsables Sécurité UCI ou cours Belgian Cycling)	Directeur de Course en course (Liste Responsables Sécurité UCI ou cours Belgian Cycling)
.....	
Responsable de Sécurité en course *** (Liste Responsables Sécurité UCI)	Responsable de Sécurité en course *** (Liste Responsables Sécurité UCI)
.....	

** Si l'organisation applique le présent.

*** Remplit également la fonction de Coordinateur de Sécurité

3. CALENDRIER MIXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL

- Un Directeur de Course et un Coordinateur de Sécurité doivent être désignés pour chaque course organisée.
- Lorsqu'une course inscrite au calendrier international et au calendrier national est organisée le même jour, des conditions particulières s'appliquent:
 - Pour la course du Calendrier International, le Directeur de Course doit être titulaire d'un certificat de Responsable Sécurité de l'UCI ou avoir suivi le cours de Belgian Cycling.
 - Le Responsable Sécurité doit être titulaire d'un certificat de Responsable Sécurité de l'UCI.
 - Pour la course nationale, un Directeur de Course et un Coordinateur de Sécurité doivent être désignés, tous deux ayant reçu une formation de Belgian Cycling ou être titulaire d'un certificat de Responsable Sécurité de l'UCI.

Responsable de Sécurité Central ** (Liste Responsables Sécurité UCI ou cours Belgian Cycling)	
Course A (International)	Course B (National) *
Directeur de course en course (Liste Responsables Sécurité UCI ou cours Belgian Cycling)	Directeur de Course en course (Liste Responsables Sécurité UCI ou cours Belgian Cycling)
Responsable de Sécurité en course *** (Liste Responsables Sécurité UCI)	Coordinateur de Sécurité en course (Liste Responsables Sécurité UCI ou cours Belgian Cycling)

* S'il s'agit d'une course sur uniquement sur des circuits locaux (<20 km), les fonctions de DC et de CS peuvent être exercées par la même personne.

** Si l'organisation applique le présent.

*** Remplit également la fonction de Coordinateur de Sécurité

Remarques générales importantes:

- Directeur de Course (DC): fonction définie par l'AR du 28/06/2019
- Coordinateur de Sécurité (CS): fonction définie par l'AR du 28/06/2019
- Responsable de Sécurité (RS): fonction définie par le règlement de l'UCI et remplit également la fonction de CS.
- C'est l'organisateur qui décide de travailler ou non avec un Responsable de Sécurité Central/Coordinateur de Sécurité. Si on choisit de travailler avec un RS/CS Central, il doit toujours y avoir au moins un RS/CS (adjoint) présent dans la course.
- Pour des critériums et les contre-la-montre, le Directeur de Course/Coordinateur de Sécurité n'a pas besoin d'une licence.
- Pour TOUTES les fonctions, il est nécessaire de disposer d'une licence annuelle.
- Les éventuels adjoints doivent également être titulaires d'une licence.

14.4. Service Médical et engagement secouristes

1. Problématique

Souvent, les services ambulanciers signalent des problèmes lorsqu'ils veulent joindre des coureurs blessés rapidement après une chute lors des épreuves IC sans présence d'un médecin de course. Le cas échéant, l'ambulance constitue en effet le moyen primaire pour les interventions médicales.

En cas d'incident, l'ambulance doit dépasser la colonne de course intégrale (chefs d'équipe, véhicules du jury, véhicules neutres, signaleurs mobiles, etc.), ce qui entraîne souvent des inconvénients. Lorsque les chefs d'équipe sont appelés et avancent, les routes souvent étroites sont vite bloquées. Par conséquent, **l'intervalle médical** – le laps de temps entre la chute et l'arrivée du premier secouriste – est considérablement prolongé. Des minutes précieuses sont perdues avant que l'ambulance ne puisse joindre le lieu de l'accident et venir au secours.

Lors des épreuves avec un médecin de course (souvent dans un véhicule du médecin derrière le peloton), la première aide médicale peut être administrée un peu plus vite, éventuellement avec le soutien d'un secouriste. Même si, dans ces cas également, l'arrivée sur place des ambulances peut être entravée, leur intervention lors de telles épreuves est moins urgente.

En cas d'épreuves sans présence d'un médecin de course (comme les catégories 1.14 IC, 1.15 IC2, 1.12 IC2, 1.13 IC2, ...), une solution structurelle s'impose.

En outre, les problèmes supplémentaires suivants se posent également:

- Le fait qu'une ambulance doive dépasser la colonne intégrale pour juger sur place si une intervention médicale s'impose, alors qu'il s'avère souvent après quelques minutes que ce n'est pas le cas, est inefficace.
- D'un point de vue sportif, il n'est pas souhaitable qu'un coureur confronté à un problème médical limité (comme des maux d'estomac, la diarrhée, la douleur,...) doive reculer derrière la colonne pour joindre l'ambulance, simplement pour des conseils ou des médicaments.

2. Solution proposée

Afin de raccourcir l'intervalle médical, il est proposé de prévoir d'office un **secouriste en vertu des spécificités dans le tableau assistance médicale** dans la première voiture suiveuse après le président du jury (même position qu'un véhicule de médecin) **à partir de la saison 2026 lors de TOUTES les épreuves IC au calendrier national.**

Évidemment, les organisateurs maintiennent la possibilité d'engager un médecin de course agréé par Belgian Cycling, en remplacement d'un secouriste.

3. Equipement

Le secouriste doit disposer d'un équipement de base pour pouvoir administrer les premiers soins en attendant l'arrivée de l'ambulance :

4. Règlement (art. 102.14 ter)

Voir tableau assistance médicale (annexe 1)

Pour les épreuves qui requièrent la présence d'un médecin de course, – d'après le tableau assistance médicale courses cyclistes (Annexe 1) – celui-ci doit avoir suivi au moins une formation BLS (Basic Life Support).

Lors des épreuves inscrites au calendrier UCI, au moins 1 médecin doit être présent.

Pour les épreuves nationales (IC .12, .13, .14, .15) qui ne requièrent pas la présence d'un médecin de course en vertu du tableau assistance médicale, l'organisation doit prévoir un véhicule avec un secouriste en vertu des spécificités reprises dans le tableau assistance médicale. Ce véhicule suit le même positionnement au sein de la caravane de course que celui du médecin de course.

Position véhicules service médical au convoi de l'épreuve

1) Véhicule médecin lors de l'épreuve

- Position standard

Le (premier) véhicule du médecin prend place derrière celui du président du Collège des Commissaires.

Si un deuxième et/ou un troisième véhicule médecin est/sont utilisé(s), celui-ci/ceux-ci sont positionné(s) au fond du convoi de la course.

Éventuellement, le troisième véhicule médecin peut prendre place en tête de l'épreuve. Il doit se positionner devant les véhicules neutres et en cas d'échappée.

> 1' : il peut se positionner derrière le groupe de tête (comme dernier véhicule).

< 1' : ce véhicule doit reprendre sa place devant le groupe de tête.

- En cas de barrage pour les coureurs lâchés

Le véhicule neutre prend place derrière le président du Collège.

Le Commissaire 3 prend place derrière le véhicule neutre et le véhicule du médecin se positionne derrière le Commissaire 3.

Le président du Collège des Commissaires dépasse les coureurs lâchés, avec le véhicule neutre.

Dès qu'il y a suffisamment de place, le Commissaire 3 autorise le passage du véhicule du médecin.

Seul le médecin de course ou du personnel infirmier en exercice peut prendre place à côté du chauffeur du véhicule du médecin de course (art 102.14bis).

2) Moto médicale lors des courses cyclistes

- Généralités

Il est interdit au chauffeur, ainsi qu'au passager, d'effectuer l'assistance médicale lorsque le véhicule se déplace.

- Position standard

Lorsqu'une moto médicale est utilisée, elle prendra toujours place en tête de la course.

- En cas d'échappée

> 1' : cette moto peut prendre place derrière le groupe de tête (en tant que dernier véhicule).

< 1' : cette moto reprend sa place devant le groupe de tête.

Services ambulanciers lors des courses cyclistes

- Position standard

La première ambulance se situe derrière le (premier) convoi de chefs d'équipe et derrière les signaleurs mobiles. Les deuxième et troisième ambulances se situent derrière le (deuxième) convoi de chefs d'équipe.

- En cas de chute

En cas de chute, tous les suiveurs s'éloignent le plus possible du trajet du/des service(s) ambulancier(s) afin de permettre à ce(s) dernier(s) de se diriger le plus vite possible vers les coureurs tombés.

14.5. Protocole coureurs évacués (rappel)

À partir de la saison 2025, des radios de sécurité supplémentaires seront prévues pour chaque épreuve munie de télécommunication. L'objectif consiste à créer une ligne de communication directe entre le médecin, les services ambulanciers, la voiture télécom de Belgian Cycling (= le président du collège) lors des épreuves où ce n'était pas encore le cas jusqu'à présent.

Avant l'épreuve:

Le(s) chauffeur(s) du/des service(s) ambulancier(s) reço(i)ven)t tous une radio de sécurité auprès de l'opérateur de la voiture télécom de Belgian Cycling.

Le président du jury lors des épreuves nationales ou le commissaire UCI belge désigné en premier prendra contact avec le médecin de course, le cas échéant les services ambulanciers, et leur fournit également la liste de chefs d'équipe avec les coordonnées nécessaires.

Au cours de l'épreuve:

Epreuves disputées à l'aide de véhicules de chef d'équipe

Courses avec médecin	Courses sans médecin
Après avoir administré les soins nécessaires, le médecin informera le <u>président du collège</u> de la gravité des lésions (via la radio de sécurité). Il communiquera le(s) numéro(s) du/des coureur(s) et, le cas échéant, s'ils ont été transportés au poste de secours ou à quel hôpital.	Après avoir administré les soins nécessaires, le personnel de l'ambulance informera le <u>président du collège</u> de la gravité des lésions (via la radio de sécurité). Il communiquera le(s) numéro(s) du/des coureur(s) et, le cas échéant, s'ils ont été transportés au poste de secours ou à quel hôpital.
Le médecin informera le <u>chef d'équipe</u> par téléphone (via les données procurées à l'inscription), il détermine quelles informations seront données en fonction de l'état de santé du coureur.	Le président du collège informera le <u>chef d'équipe</u> par téléphone (via les données procurées à l'inscription). Il dira si le coureur a été transporté au poste de secours ou à quel hôpital.
Le chef d'équipe informe les proches du coureurs.	Le chef d'équipe informe les proches du coureurs.

S'il s'agit d'une épreuve sans chefs d'équipe au sein de l'épreuve, où le commissaire se situe à l'arrivée, le personnel de l'ambulance – après avoir administré les soins nécessaires – informera le commissaire de l'hôpital où le(s) coureur(s) a/ont été transporté(s).

En cas d'éventuelles questions de la famille ou du responsable du club du/des coureur(s) concerné(s), le juge d'arrivée communiquera ces données.

À l'issue de l'épreuve

- Les radios de sécurité seront remises – le plus vite possible – à l'endroit convenu à l'opérateur de la voiture télécom de Belgian Cycling.
- Le médecin rédigera un communiqué médical et le remettra au Président du Collège des Commissaires, ainsi qu'à l'organisateur.

14.6. Fiche d'information pour les signaleurs

Afin d'assurer la sécurité du passage d'une caravane publicitaire et les participants à une course cycliste, les spectateurs et les autres usagers de la route, on fait appel à des signaleurs.

Qu'attend-on d'un signaleur et quelles sont ses tâches et compétences ?

Vous trouvez toutes les info utiles dans [cette fiche](#), regroupées sur 1 page (recto-verso).

14.7. Délégué Technique

Belgian Cycling a désigné, comme les dernières années, des Délégués Techniques pour les épreuves sur route.

La mission des Délégués Techniques consiste à assister les organisateurs et de donner des conseils en particulier pour ce qui concerne le parcours et la sécurité. Vous pouvez obtenir un aperçu des tâches et des responsabilités des Délégués Techniques sur demande.

Le DT contactera les organisateurs du calendrier international et national en temps utile pour fixer les rendez-vous pour procéder à la reconnaissance du parcours. Nous rappelons que les organisateurs devront prendre en charge le transport lors de la reconnaissance.

Nous vous prions de bien vouloir planifier cette reconnaissance en temps utile afin que les recommandations qui en découleront puissent encore être mises en œuvre de manière pratique. À titre d'information : vous trouverez sur [le site web](#) de Belgian Cycling les noms des délégués techniques désignés pour votre compétition.

Aucun délégué technique n'est désigné pour les épreuves dépassant les limitations nationales relatives au nombre maximal d'équipes (voir 3.2). À ce sujet, nous faisons référence à l'article UCI 2.2.015 qui stipule que l'évent safety manager de l'organisation juge les risques de l'événement et surveille la sécurité.

N'hésitez pas à nous contacter si vous auriez des questions :

Contact : Xavier.vandermeulen@belgiancycling.be - Tel. : 02/349.19.14

15. Environnement

Epreuves UCI

Les organisateurs doivent prévoir plusieurs zones de déchets de longueur convenable situées tout au long du parcours de l'épreuve ou de l'étape, tous les 30 à 40 kilomètres. Une dernière zone de déchets sera organisée dans les derniers kilomètres et avant le final d'une épreuve ou étape. Les zones de déchets permettent aux coureurs de se débarrasser de leurs déchets dans des conditions conformes au respect de l'environnement.

L'organisateur s'assurera de la récupération des déchets et du nettoyage des différentes zones après le passage de la course.

Epreuves (inter)nationales/régionales

L'AR prévoit que le coureur doit déposer ses déchets dans la zone de déchets et que l'organisateur est responsable de la collecte des déchets.

Art. 11 AR 28/06/19 :

La zone de collecte est une zone géographique se situant le long du parcours, dans laquelle des mesures spécifiques peuvent être d'application.

Les coureurs participants ne peuvent jeter des déchets que dans cette zone. L'organisateur est responsable pour le ramassage de ces déchets dans cette zone.

16. Matériel - Equipement

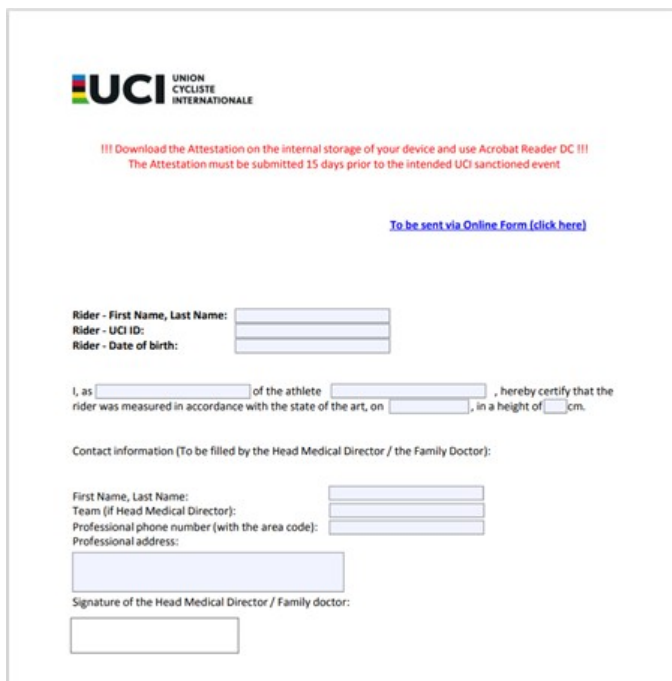
16.1. Contre la montre – spécifications vélo

Dans cette [présentation](#), vous trouverez un aperçu concis de toutes les spécifications techniques auxquelles votre vélo doit répondre pour prendre le départ dans un contre-la-montre.

16.2. Contre-la-montre – procédure demande catégorie de hauteur coureurs

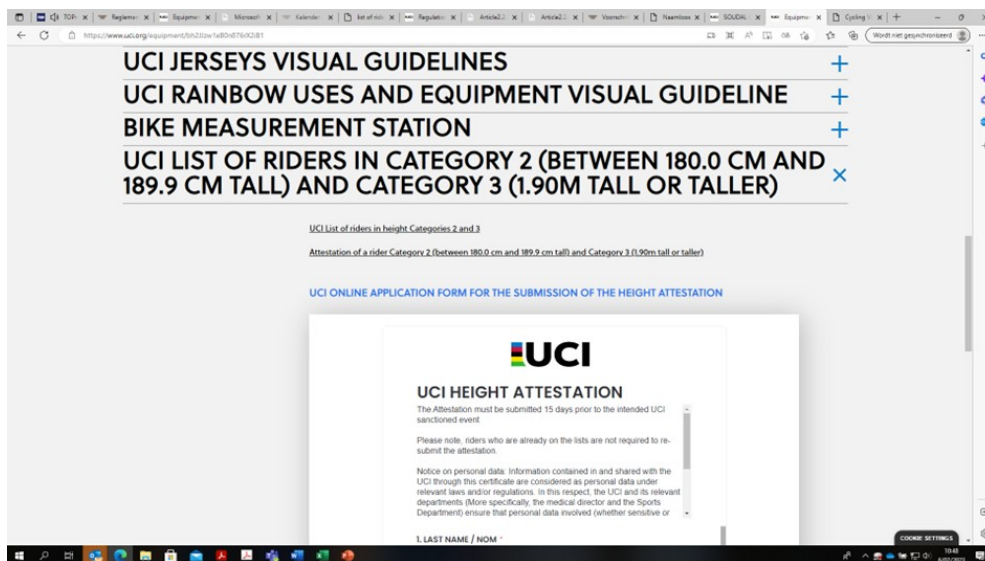
Les coureurs souhaitant bénéficier d'une exemption de la catégorie de hauteur des coureurs, conformément à l'art. 1.3.023 du règlement de l'UCI, doivent soumettre à l'UCI un formulaire de demande d'attestation de hauteur.

- 1) Faites remplir [ce formulaire](#) par votre médecin généraliste (voir image ci-dessous)

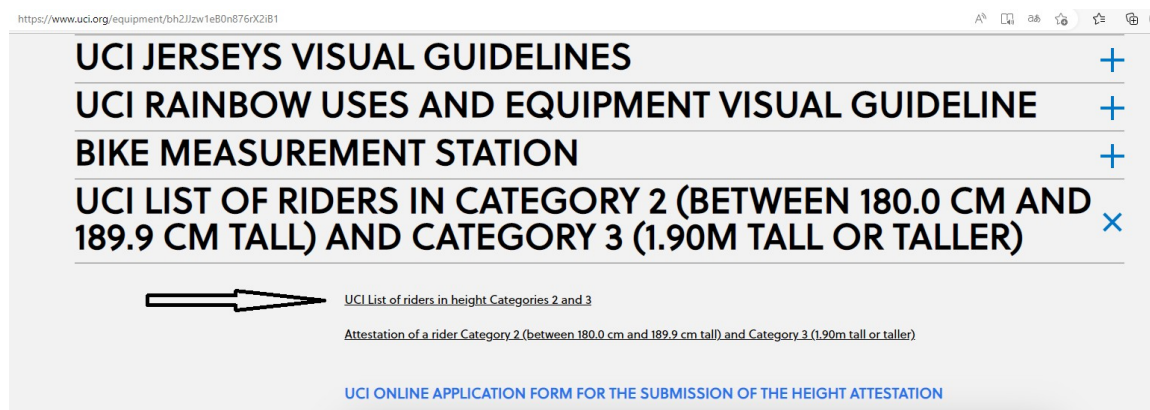


The image shows a screenshot of the UCI Height Attestation Form. At the top left is the UCI logo (Union Cycliste Internationale). Below it, a red warning message states: '!!! Download the Attestation on the internal storage of your device and use Acrobat Reader DC !!! The Attestation must be submitted 15 days prior to the intended UCI sanctioned event'. A blue link 'To be sent via Online Form (click here)' is centered. The form contains several input fields: 'Rider - First Name, Last Name:', 'Rider - UCI ID:', 'Rider - Date of birth:', a statement 'I, as [] of the athlete [], hereby certify that the rider was measured in accordance with the state of the art, on [], in a height of [] cm.', 'Contact information (To be filled by the Head Medical Director / the Family Doctor):', 'First Name, Last Name:', 'Team (if Head Medical Director):', 'Professional phone number (with the area code):', 'Professional address:', and 'Signature of the Head Medical Director / Family doctor:'.

- 2) Téléchargez le formulaire du point 1 dans le module UCI en ligne pour la soumission de l'attestation de hauteur que vous trouverez sur cette page du site de l'UCI sous le point 'Liste UCI des coureurs de catégorie 2' (voir image ci-dessous)



3) Ensuite, vérifiez si votre nom apparaît sur la liste :



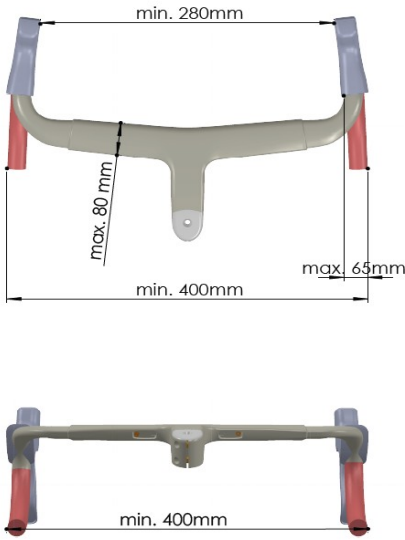
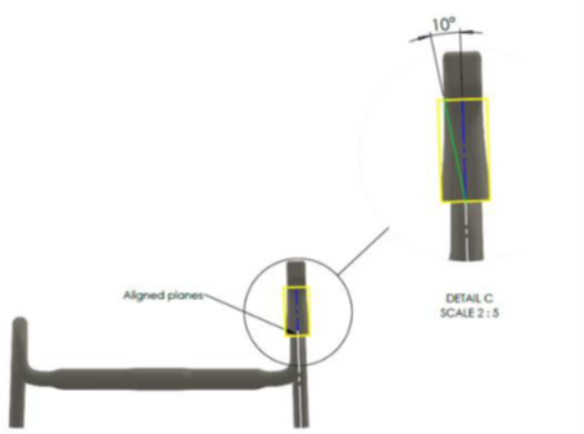
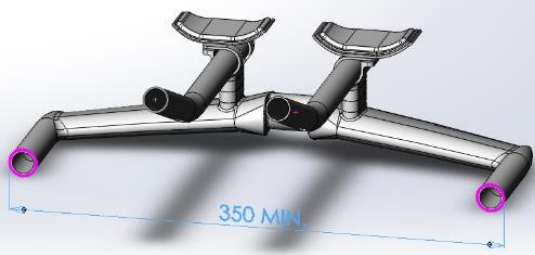
4) Etiquette à fixer sur le cadre :

- Télécharger [ici](#) les labels à imprimer (2 * 2 cm)
- Placement label sur le cadre



16.3. Guidon

16.3.1. Catégorie juniors et plus âgé

	Les guidons doivent avoir une largeur minimale de 400 mm. Les accessoires tels que les rubans de guidon sont inclus dans ces dimensions.
	L'inclinaison maximale des leviers est de 10° et la distance minimale entre les deux extrémités intérieures des poignées est de 280 mm.
	La largeur minimale du cintre de base du système de pilotage, mesurée d'une extrémité extérieure à l'autre, est de 350 mm.

16.3.2. Catégorie U17 et inférieur (art. 1.3.022 B)

Les U17 sont autorisés à participer à des courses sur route et de cyclo-cross avec un guidon (y compris le placement des poignées de frein) conformément à l'article 1.3.022 du règlement de l'UCI.

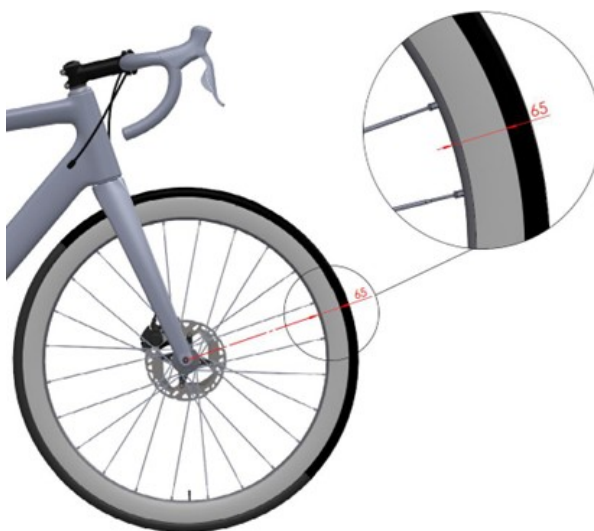
Pour les U15 et les catégories inférieures, les dimensions suivantes ont été fixées :

Categorie	Minimale stuurbreedte	
	Buitenkant – buitenkant gemeten	Center – center gemeten
U9-U10-U11-U12	38 cm	36 cm
U13-U14-U15	38 cm	36 cm
U17	40 cm	38 cm
Junior	40 cm	38 cm

16.4. Roues (art. 1.3.018)

Les roues homologuées pour les compétitions avec départ groupé dans les disciplines route et cyclo-cross **doivent être conformes aux exigences suivantes** :

La hauteur maximale de la jante ne doit pas mesurer plus de 65 mm (distance mesurée perpendiculairement à la tangente à la jante, depuis tout point de l'extrémité extérieure de la jante jusqu'à l'extrémité intérieure de la jante)



U12-U15-U17

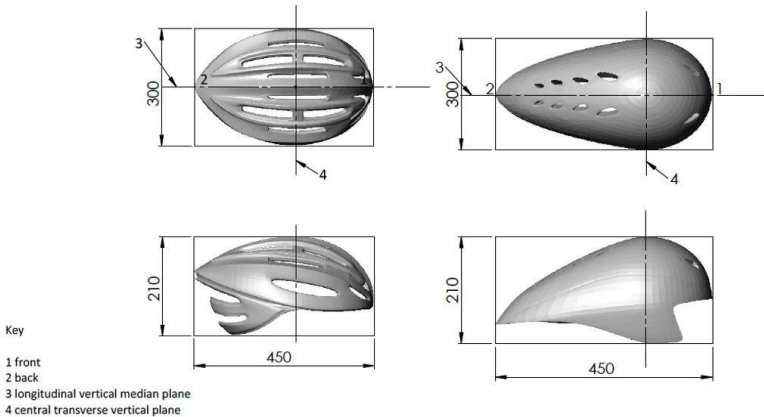
Dans toutes les disciplines sur route, sans exception, ils doivent utiliser des roues ordinaires à 16 rayons équipées de jantes d'une hauteur maximale de 40 mm.

16.5. Casque (mise à jour réglementation 2026)

Le tableau ci-dessous indique les exigences relatives aux casques dans les disciplines suivantes : cyclisme sur route, cyclisme sur piste et cyclo-cross.

Le tableau ci-dessous présente les deux types de casques : les casques traditionnels et les casques de contre-la-montre.

Les spécifications pour chaque catégorie de casques sont également indiquées.

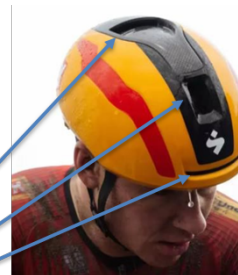
Spécifications	Casque traditionnel	Casque contre-la-montre
Dimensions maximales (L x l x H) mm (selon le schéma ci-dessous)	 Key 1 front 2 back 3 longitudinal vertical median plane 4 central transverse vertical plane	
Ventilation	Au minimum trois (3) ouvertures distinctes pour l'entrée d'air.	Aucun critère
Couverture des oreilles	La coque du casque et tout accessoire ne doivent pas s'étendre latéralement de manière à couvrir, obstruer ou enfermer substantiellement les oreilles du coureur	Aucun critère
Visières Le terme 'visière' désigne tout écran fixe ou attaché qui ne peut pas être porté indépendamment du casque	Les visières intégrées ou amovibles ne sont pas autorisées. Les casques doivent être utilisés sans aucun accessoire de type visière ou écran.	Les visières intégrées ou amovibles sont autorisées. (l'article 1.3.006 relative à la commercialisation s'applique)
 2. Pas de couvrir les oreilles 1. ≥ 3 ouvertures distinctes pour l'entrée d'air 3. Pas de visières intégrées ou amovibles		

Ouvertures sortantes

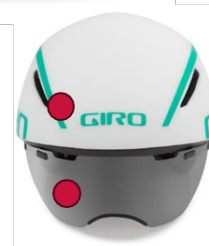
- Pas en considération



Ouvertures à l'entrée
En considération



Casques Non réglementaire pour les épreuves sur route



Il est toutefois possible de porter un bonnet ou un bandeau sous le casque afin de protéger les oreilles du froid ou du vent.



Le tableau ci-dessous présente les disciplines dans lesquelles les casques traditionnels et les casques de contre-la-montre sont autorisés.

Epreuves sur Route	Casque traditionnel	Casque contre-la-montre
Contre-la-montre individuel, contre-la-montre par équipes	Autorisé	Autorisé
Autres Epreuves	Autorisé	Non autorisé
Epreuves sur Piste	Casque traditionnel	Casque contre-la-montre
Toutes les épreuves	Autorisé	Autorisé
Epreuves Cyclo-cross	Casque traditionnel	Casque contre-la-montre
Toutes les épreuves	Autorisé	Non autorisé



VTT

1. Calendrier inter(national)

1.1. Tableau championnats Nationaux VTT

MTB	Cross-country Olympic	TBC 17-19/07
	Short Track	TBC
	Trial	TBC
	XC Eliminator	TBC
	Marathon	Malmedy 21/06
	Enduro	TBC
	Strandrace	TBC

1.2. Autres épreuves calendrier VTT (Inter)national

Race	Date	Catégorie	Discipline	Cat. UCI
MTB Topcompétition - Rotem	01/03/2026	HE - DE - HJ - DJ	XCO	C3
3 Nations Cup – Langdorp	17/05/2026	HE - DE - HJ - DJ	XCO	C2
3 Nations Cup – Genk	30/05/2026	HE - DE - HJ - DJ	XCO	C1

2. 3 Nations Cup

Le règlement de la 3 nations Cup peut être consulté sur www.belgiancycling.be-disciplines-MTB

Race	Country	Date	UCI cat.
Oldenzaal	NED	04-05/05/2026	C2
Sittard	NED	11-12/04/2026	C1
VAM-Berg	NED	25-26/04/2026	C2
Langdorp	BEL	17/05/2026	C2
Genk	BEL	30/05/2026	C1
Remscheid	GER	06-07/06/2026	C3
Winterberg	GER	09/08/2026	C1

3. Topcompétition VTT

En 2026, Belgian Cycling lancera la Topcompétition VTT. Ce critérium de régularité regroupe toutes les courses internationales XCO (y compris les épreuves de la 3-Nations Cup) en Belgique et prévoit un

classement distinct pour les juniors (H/F) ainsi que pour les Elite/U23 (H/F). Seuls les titulaires d'une licence belge sont éligibles pour le classement final. Belgian Cycling soutient cette nouvelle compétition nationale avec les objectifs suivants :

- Organiser davantage de compétitions internationales sur le territoire belge.
- Proposer des parcours exigeants correspondant aux standards internationaux.
- Offrir aux jeunes coureurs et coureuses belges l'opportunité de se mesurer à l'élite internationale dans leur propre pays.
- Permettre de gagner davantage de points UCI en Belgique.
- Augmenter le nombre d'épreuves internationales afin qu'elles constituent une étape importante entre les compétitions régionales et le niveau supérieur.

Les épreuves suivantes feront partie de la Topcompétition VTT en 2026 :

Race	Date	UCI cat.
MTB Topcompetitie Rotem	01/03/2026	C3
3 Nations Cup Langdorp	17/05/2026	C2
3 Nations Cup Genk	30/05/2026	C1

A partir de 2025, les courses étrangères de la coupe des 3 nations ne seront plus prises en compte pour la constitution de l'ordre de départ. Les points UCI seront pris en compte en premier lieu et ensuite le classement de la Coupe des 3 Nations des courses belges.

Via le lien suivant, vous trouverez toutes les informations par catégorie : [Ordre de départ CB](#)

En 2025, l'UCI lancera les « Séries Continentales » sur le calendrier UCI. Cette nouvelle catégorie de courses devrait servir de tremplin pour les Coupes du monde. Il y a autant de points UCI à gagner que lors d'une course HC, mais une place dans les cinq premiers lors d'une course de la série continentale permet au coureur d'obtenir une place en Coupe du monde.

4. Changements des règlements

4.1. Ordre de départ CB

À partir de 2025, les courses étrangères de la 3 Nations Cup n'ont plus été prises en compte pour l'établissement de l'ordre de départ. On tient d'abord compte des points UCI, puis du classement de la 3 Nations Cup des courses belges. Grâce à la création de la nouvelle Topcompétition VTT, ce nouveau classement sera pris en compte à partir de 2026, à la place des courses belges de la 3 Nations Cup. Les points UCI restent le premier facteur pris en considération.

Via le lien suivant, vous trouverez toutes les informations par catégorie : [Orde de départ CB](#)



BMX

1. Calendrier (intern)national

1.1. Tableau championnats Nationaux BMX

BMX	Alle/Tts cat.	<i>Quaregnon</i> <i>05/07/2026</i>
------------	---------------	---------------------------------------

1.2. Tableau championnats régionaux

BMX	Alle/Tts cat.	<i>TBC</i> <i>TBC</i>
------------	---------------	--------------------------

1.3. Autres épreuves BMX calendrier (inter)national

Race	Place	Date
3 Nations Cup	Antoing	02/05/2026
3 Nations Cup	Antoing	03/05/2026
UEC European Cup	Zolder	26/09/2026
UEC European Cup	Zolder	27/09/2026

2. 3 NATIONS CUP

DATE	PLACE	TYPE
02 – 03/05/2026	Antoing, BEL	3 Nations Cup – Round 1 & 2
23 - 24/05/2026	Esselbach, DUI	3 Nations Cup – Round 3 & 4
12 – 13/09/2026	Kampen, NED	3 Nations Cup – Round 5 & 6

3. Changements de règlement national

3.1. Participation CBK BMX – tous les coureurs à partir de 12 ans

Rappel de la règle pour pouvoir participer au Championnat de Belgique.

Pour la participation au CB de 2026, la participation à une TC en automne 2025 et à une TC au printemps 2026 est requise.

3.2. Topcompétition

Teamtent

Une team zone doit être prévue pour les équipes agréées, qui paient 20 euros pour une zone de 6x3 mètres. Elles doivent avoir la possibilité de charger et décharger leur matériel à l'aide d'une voiture. Un supplément de 10 euros est requis lorsqu'il faut ajouter une zone supplémentaire de 3m sur 3m.

4. Modifications de règlements internationaux

4.1. Catégories lors des compétitions internationales

20 inch - Challenge

- Girls: 5-6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16
- Boys: 5-6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16
- Women: 17-24, 25-29, 30-34, 35+
- Men: 17-24, 25-29, 30-34, 35 +

30 catégories au lieu de 27.

24 inch - Cruiser

- Girls: 12 et plus jeunes, 13-14, 15-16
- Boys :12 et plus jeunes, 13-14, 15-16
- Women: 17-24, 25-29, 30-34, 35-39, 40-44, 45-49, 50+
- Men: 17-24, 25-29, 30-34, 35-39, 40-44, 45-49, 50+

20 catégories au lieu de 15

4.2. Combinaison des categories lors des compétitions internationales

Lors de la BMX World Challenge, les catégories sont regroupées avec une catégorie d'âge supérieure en cas de moins de 20 participants dans une catégorie. Le résultat n'est PAS scindé par catégorie. À partir de l'âge de 30 ans, une catégorie comptant moins de 20 participants est regroupée avec une catégorie plus jeune.

5. Critères de sélection CE et CDM

- Cliquez [ici](#)

6. L'interdiction de fumer

À partir du 1er janvier, la loi instaure une interdiction de fumer sur les terrains de sports.

Pour le BMX, cette interdiction sera d'application au parc fermée, mais aussi dans l'enceinte du parcours. Avez-vous encore des questions en tant que club? Par exemple: comment instaurer l'interdiction de fumer sur mon terrain de sports? Vous trouverez plus d'infos via le lien suivant: [Comment appliquer la loi de vivre dans des espaces sans tabac ? | Générations Sans Tabac](#)



GRAVEL

1. Calendrier (inter)national

1.1. Tableau épreuves internationales

1.1.1. CdM

GRAVEL	Alle/Tts cat.	Nannup 10-11/10/2026
---------------	---------------	---------------------------------------

Plus d'info: Cliquez [ici](#)

1.1.2. Calendrier international

Race	Place	Date
UCI World Gravel Series	Turnhout	22/03/2026
Heathland Gravel	Maasmechelen	09/08/2026
Championnat d'Europe	Houffalize	30/08/2026
UCI World Gravel Series	Oud-Heverlee	18/10/2026

Plus d'info UCI Gran Fondo gravel Series: Cliquez [ici](#)

Plus d'info Heathland Gravel: Cliquez [ici](#)

1.2. Tableau championnats de Belgique Gravel

GRAVEL	Alle/Tts cat.	Grobbendonk 16/08/2026
---------------	---------------	---

1.3. Règlement

Le règlement national Gravel peut être consulté sur le site web de Belgian Cycling : [lien](#).

Contact

DIRECTEUR BELGIAN CYCLING

Nathalie Clauwaert

Tel.: +32 (0) 2 349.19.11

E-mail: nathalie.clauwaert@belgiancycling.be

DIRECTEUR SPORT BELGIAN CYCLING (à partir du 1/06/2024)

Massimo Van Lancker

E-mail: massimo.van.lancker@belgiancycling.be

COORDINATEUR SPORT BELGIAN CYCLING

Xavier Vandermeulen

Tel.: +32 (0)2 349.19.14

xavier.vandermeulen@belgiancycling.be

COMMISSION ROUTE

Luc Fontaine
Coordinateur ROUTE
luc.fontaine@belgiancycling.be
0477/46.18.78

Xavier Vandermeulen

COMMISSION VTT

Leen Massaer
Coordinateur VTT
leen.massaer@belgiancycling.be

Lukas Goovaerts
Secrétaire sportif VTT

Tél.: +32 (0) 2 349.19.01

lukas.goovaerts@belgiancycling.be

COMMISSION BMX

Michel Vermeiren
Coordinateur BMX
michel.vermeiren@belgiancycling.be
0476/59.39.88

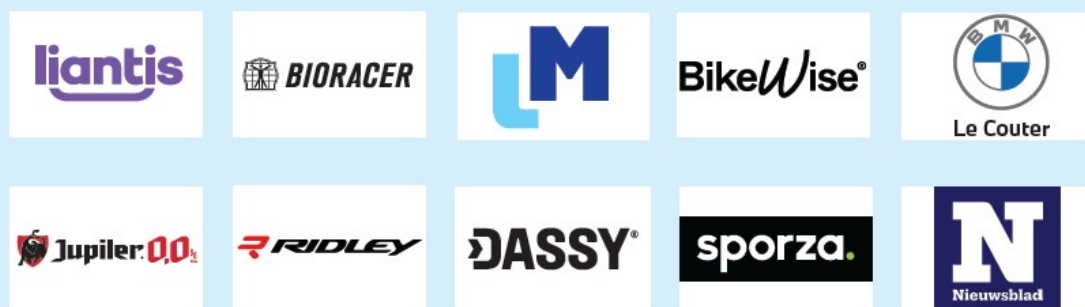
Lukas Goovaerts
Sportsecretaris BMX
Tel.: +32 (0) 2 349.19.01
lukas.goovaerts@belgiancycling.be



PRINCIPAL PARTNERS



MAIN & MEDIA PARTNERS



CO & LOGISTIC PARTNERS



KBWB | RLVB

